

# Débat Public

---

## ***BINIC***

**27 JUIN 2013**

### **VERBATIM**

*Le débat est animé par Antoine Dubout, Président de la CPDP.*

#### **Antoine DUBOUT, Président CNDP**

Bonjour à tous. Je vais tout de suite demander à Monsieur le Maire de venir nous accueillir. Merci en tous les cas de nous accueillir.

#### **Christian URVOY, maire de Binic**

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la Commission des Débats Publics, Messieurs les représentants du consortium, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, je suis vraiment très content de vous accueillir à Binic, dans cette salle que certains ignoraient apparemment. Je pense que c'est une chance pour le territoire, et quand je dis « territoire », certainement en Bretagne, pays de Saint-Brieuc, territoire sud Gouëlo, que d'accueillir ce débat citoyen entre les élus, qui sont nombreux dans cette salle, les représentants des associations, et aussi tout simplement les citoyens qui sont venus écouter ce que pourra donner ce débat public. Il n'est pas question de rentrer dans le débat. Je souhaite simplement que le niveau de débat, la qualité des échanges, soit celui que j'ai pu connaître dans les autres échanges qui ont eu lieu dans les autres villes du secteur. En tout cas, je vous souhaite à tous une très bonne soirée et un très bon débat. Merci.

#### **Antoine DUBOUT**

Merci de votre accueil à Binic par ce beau soleil. J'espère que personne ne s'est trompé, qu'on est bien dans le débat public, et pas dans le festival du court-métrage qui vient de commencer aujourd'hui. En tous les cas, si vous pensez être dans un festival de court-métrage, ce n'est pas ici. Nous poursuivons notre débat. Nous sommes à la 8e réunion, le débat est très actif, vous l'avez noté, et j'y reviendrai. Il y a maintenant pratiquement 60 cahiers d'acteurs, on est à 59, ce qui est considérable. Il y a près de 330 questions, 76 avis, 24 000 visites sur le site. Il s'agit bien d'un débat public, où tout le monde a le droit de parler, que ce soit les habitants de Binic, bien sûr, des Côtes-d'Armor, de la baie de Saint-Brieuc, mais aussi, on le voit bien, un certain nombre de personnes de toute la France qui interviennent dans le cadre du site qui est très actif.

Je vous rappelle le projet, il sera présenté tout à l'heure. Il a été présenté par Ailes Marines qui a été lauréat d'un appel d'offres lancé par les pouvoirs publics. 100 éoliennes, 77 km<sup>2</sup> en mer, 500 mégawatts, 2 milliards d'euros, entre 16 et 30 kilomètres des côtes, et ici, de l'ordre de 27 à

28 kilomètres, 4 ans de travaux. L'importance de cet investissement a fait que la Commission Nationale du Débat Public, qui est une autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat public.

Ce débat public se déroule au cours de 11 réunions, nous sommes à la huitième. Il y a eu trois réunions générales, puis cinq réunions thématiques. Je vous rappelle les thèmes qui ont été abordés. Il y a eu d'abord l'énergie, puis la filière industrielle, puis l'environnement, puis le chantier dernièrement. Aujourd'hui, les impacts sur les utilisateurs de la mer, puis ensuite, l'exploitation, la maintenance, et enfin, le paysage.

Je vous rappelle aussi les objectifs d'un débat. Ce n'est pas une enquête publique, l'objectif est de vous informer, d'informer aussi le maître d'ouvrage de l'acceptabilité du projet. Puis permettre à chacun de s'exprimer. Je vous rappelle aussi, et c'est une des difficultés, que ce débat public intervient en amont de toute décision, ce qui veut dire que les études ne sont pas terminées. Il faut bien reconnaître que soit les études sont terminées, auquel cas on dira que le projet est bouclé, soit les études ne sont pas terminées, parce que nous sommes en amont du projet.

Les procédures suivront, c'est-à-dire que toutes les procédures existantes actuellement pour la réalisation d'un investissement s'appliqueront. Il y aura une enquête publique, il y aura des études d'impact, certains éléments sont déjà accessibles, l'ensemble se déroulant en 2014. Je vous rappelle que notre débat ici, et cette réunion publique, n'est ni une enquête publique, ni un sondage, ni un référendum. L'objectif étant de pouvoir s'informer les uns les autres. Vous savez aussi que la Commission Nationale, pour organiser ce débat, a créé sur une durée qui grosso modo a été d'un an, une commission particulière. Certains membres sont ici à cette table, les autres sont dans l'assemblée. Vous avez vu leurs CV ou leurs caractéristiques sur les tableaux à l'entrée.

Je vous propose tout de suite de commencer par le film introductif qui va vous être présenté avant de continuer sur le déroulé de notre assemblée.

*(Film).*

*Face au réchauffement climatique et à l'augmentation des gaz à effet de serre, il est désormais impératif de réduire notre consommation et nos importations de pétrole, gaz naturel et charbon tout en développant les énergies renouvelables et notre autonomie énergétique. Les Etats européens s'engagent en faveur des énergies renouvelables. En France, le Grenelle environnement a fixé à 23 % leurs parts dans la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020. Le développement des énergies renouvelables est aussi un moyen de diversifier et de sécuriser les sources de production d'électricité en France. La Bretagne, déficitaire en énergie, ne produit à ce jour que 10 % de l'électricité qu'elle consomme. A l'issue d'un processus de planification et de concertation, l'Etat a soumis à appel d'offres la construction et l'exploitation de parcs éoliens en mer sur 5 sites, 4 ont été attribués.*

*Sur le site de Saint-Brieuc, pour lequel Ailes Marines a été désignée lauréate, l'objectif était de soumettre un projet de parc d'une puissance de 480 à 500 mégawatts, sur une aire de 180 kilomètres carrés. Ailes Marines propose aujourd'hui un projet défini en concertation avec les acteurs du territoire breton conçu dans une démarche d'optimisation technique, environnementale et paysagère. Occupant 77 km<sup>2</sup>, il comprend 100 éoliennes d'une puissance unitaire de 5 mégawatts, implantées de façon à respecter les activités de la baie. C'est le port du Havre qui a été choisi par Areva pour la construction des éoliennes. L'objectif est de proposer une éolienne « made in France ». Des entreprises françaises, basées essentiellement dans le grand-ouest, fourniront ainsi la plupart des 3 600 composants. Pour la fabrication de la sous-station électrique et des fondations, le port de Brest est privilégié. En parallèle, un travail d'identification des fournisseurs bretons est mené.*

*Une fois les fondations et les principaux éléments des éoliennes fabriqués, ils sont transportés par bateau sur le site du futur parc. L'installation se fera par étape. D'abord les pieux puis les fondations, la sous-station électrique, les câbles et enfin les éoliennes. La mise en service progressive du parc débutera en 2018. En phase d'exploitation, Ailes Marines prévoit la création de 140 emplois liés à la maintenance du parc afin de garantir son fonctionnement optimal. L'électricité produite est ensuite acheminée depuis la sous-station électrique vers le réseau terrestre. Le projet de Saint-Brieuc participe au développement d'une filière industrielle française de l'éolien en mer, compétitive et exportatrice, dans un contexte de multiplication des projets en Europe.*

## **Antoine DUBOUT**

Avant de passer la parole à monsieur Rollin, je vais vous indiquer la façon dont va se dérouler la soirée. Je vous rappelle que la thématique est bien l'impact sur les utilisateurs de la mer. La soirée va se dérouler en deux temps. Une première partie après la présentation par le maître d'ouvrage, avec les états des lieux, les utilisateurs de la mer. Nous demanderons à monsieur Menhert de la Direction départementale des territoires et de la mer, puis à monsieur Coudray, au titre des utilisateurs de la mer professionnelle de nous présenter les utilisateurs de la mer. Enfin Madame Piqueret, au titre de la Préfecture maritime, nous présentera les procédures, en particulier celles de la grande commission nautique.

Ensuite un échange avec la salle qui durera entre trois quarts d'heure et une heure. Puis dans un deuxième temps, nous innoverons une table ronde, dans laquelle interviendront Monsieur Le Boucher, Monsieur Coudray, Monsieur Daguin, Monsieur Dardoize, Monsieur Lavigne, Monsieur Mangier et Monsieur Soulaïne. L'ensemble étant des représentants des différentes utilisations possibles de la mer, les voiles, les pêches, les pêcheurs plaisanciers, les sports sous-marins, les plaisanciers, les pilotes et les surfeurs. Nous aurons alors une deuxième phase d'échanges avec la salle de 45 à 50 minutes, et bien entendu, au fur et à mesure des questions, la réponse pourra être donnée par Ailes Marines.

Je vous rappelle enfin l'organisation de la soirée, qui est le plus désagréable à rappeler. La durée est de trois heures, tout est filmé et enregistré, ce qui fait que chaque personne prenant la parole devra se lever, ne serait-ce que pour qu'il puisse y avoir un captage d'écran de la personne qui parle et se présenter. Enfin, le temps de parole de chacun dans une question, comme vous êtes très nombreux, si on veut pouvoir parler les uns, les autres, ne doit pas dépasser trois minutes. Je vous rappelle que le verbatim de toute cette séance sera présent sur le site dans les quatre jours et gardé pendant cinq ans.

Maintenant que je vous ai présenté ces différentes règles de fonctionnement, je vous propose de passer la parole tout de suite à Emmanuel Rollin qui va vous présenter le projet d'Ailes Marines au regard des utilisateurs de la mer.

## **Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines**

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, merci d'être là ce soir. C'est une salle bien pleine pour continuer, réunion après réunion, à débattre et enrichir le projet. Aujourd'hui, je vais vous faire une présentation du projet qui sera focalisée sur le thème du jour, c'est-à-dire sur l'impact sur les utilisateurs de la mer.

Nous allons commencer par un état des lieux des activités maritimes de la baie, et des enjeux. Quelles sont les principales activités maritimes de la baie ? Certaines d'entre elles ne sont d'ailleurs pas en relation directe avec la zone du projet qui se trouve au large de la baie.

Commençons par le trafic maritime. Je tiens d'ailleurs à souligner que l'implantation du projet est à l'écart des grandes routes de navigation. Au sein de la baie, nous avons des transports de passagers avec les ferries, les navettes touristiques, les paquebots de croisière, et nous avons

également des cargos. Il y a bien sûr la pêche professionnelle, nous parlons ici de petites pêches ou de pêches côtières, avec bien sûr le rôle majeur joué par la pêche des coquillages, avec l'espèce reine qui est la coquille Saint-Jacques. Je ne vous apprends rien.

Nous avons ensuite des activités de plaisance, des activités nautiques de loisirs. Il y a 11 ports de plaisance dans la baie, ainsi que des zones de mouillage. Là, nous parlons de la voile, des pêcheurs plaisanciers, de la pêche à pied, du surf, de la plongée, même de la baignade, et j'en oublie certainement. Il y a des zones de concession, que ce soit des zones d'extraction de granulats marins ou de merles, ou des zones de conchyliculture. D'ailleurs, aucune de ces zones ne se situe dans le périmètre du projet. Puis bien sûr, il y a l'activité générée par tous les aspects de la sécurité en mer. Nous l'avons souvent rappelé, dans les gênes du projet, dans la philosophie d'Ailes Marines, il y a la concertation. Nous avons mentionné beaucoup d'acteurs et nous avons travaillé depuis 2009, en concertation avec ces acteurs. Je ne vais pas vous les lister à nouveau, il y en a quelques-uns sur le transparent. Je compléterai par rapport à la liste que j'ai déjà donnée, par les acteurs portuaires que nous avons rencontrés, puis également les services de l'Etat et les acteurs de la sécurité en mer, en particulier la SNSM.

La zone du projet est proche des eaux territoriales britanniques et les éoliennes les plus proches se situent à 37 kilomètres de l'île de Jersey. Nous avons donc bien sûr rencontré les autorités et les représentants de la pêche professionnelle à Jersey.

Sous quelle forme a eu lieu cette concertation ? Il y a eu des réunions de travail, des groupes thématiques, et bien sûr, des échanges au sein de l'instance de concertation qui a été mise en place par la Préfecture de département, qui est présidée par le Préfet de département, par le Préfet maritime et par le Président du Conseil général.

Toutes ces réunions de concertation ont permis d'enrichir le projet et se sont dégagées des principaux enjeux. Les principaux enjeux qui sont identifiés sont parfois contradictoires. C'est-à-dire que dans la définition du projet, il faudra trouver des compromis. Un des premiers enjeux est de minimiser l'emprise du parc sur le domaine public maritime. On pourrait souhaiter un projet le plus compact possible. Ensuite bien sûr, pour éviter les conflits d'usage, il faut assurer une cohabitation entre l'ensemble des activités, assurer des conditions de sécurité et de navigation optimale, et là, on pourrait parler d'espacement entre les éoliennes. Je parle d'enjeux parfois contradictoires. Tout à l'heure, on parlait d'un projet compact, là, on parle d'un projet plus large, un enjeu majeur bien sûr au niveau économique et au niveau de l'emploi est de préserver la filière pêche de la baie de Saint-Brieuc. Puis un enjeu tout aussi majeur est de maîtriser les impacts sur l'environnement et maîtriser également les impacts sur la ressource halieutique.

Nous nous devons de proposer un projet compatible avec les différentes activités existantes dans la baie, c'est-à-dire que le parc éolien est une nouvelle activité dans la baie, et elle doit s'intégrer parmi les activités existantes. Nous avons tenu compte de tous ces enseignements dans la définition du projet que nous proposons au débat.

Maintenant, je vais vous parler de ce projet, et avant de revenir aux aspects sur les utilisateurs de la mer, je vais vous faire une rapide carte d'identité du projet, pour mémoire. C'est un projet qui est porté par un maître d'ouvrage qui s'appelle Ailes Marines, qui est une société qui a été créée par deux spécialistes des énergies renouvelables que sont Iberdrola et Eole RES. Ailes Marines est également un consortium, avec des partenaires : Areva pour la fourniture des turbines des éoliennes, Technip pour l'installation du parc en mer, et Néo Ailes Marines qui est un partenaire de développement. Le projet est un véritable vecteur de développement économique, nous parlons d'une mobilisation de 2 000 emplois directs, essentiellement dans le grand-ouest, avec un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne. Un parc de 500 mégawatts, 100 éoliennes avec une production d'électricité tout à fait significative, puisqu'elle correspond à la consommation annuelle, chauffage compris, de 790 000 habitants, c'est-à-dire plus que la population des Côtes-d'Armor.

Chaque éolienne produira l'équivalent de la consommation annuelle de 8 000 habitants, une ville comme Paimpol ou Guingamp. Un investissement d'environ 2 milliards d'euros, puis un calendrier. Si à l'issue des débats publics, Ailes Marines, le maître d'ouvrage confirme qu'il va poursuivre le projet, le début d'installation aura lieu en 2016, et s'étalera jusqu'en 2020. Le début de la production d'électricité s'étalera de 2018 à 2020. Nous parlons donc d'une période de 4 ans de travaux en tout.

Pour revenir à nos aspects d'utilisateurs de la mer, d'abord, un des objectifs était de maintenir les différentes activités existantes, en particulier au niveau de la navigation. Nous y reviendrons. Nous souhaitons que l'autorisation de la navigation soit la règle et que la limitation ou l'interdiction soit l'exception. Pour cela, nous avons respecté scrupuleusement ce qui était demandé dans le cahier des charges de l'appel d'offres, avec une distance entre les lignes d'éoliennes de 1 000 mètres et entre les éoliennes en elles-mêmes de 800 mètres. Je vous montre sur la carte, vous avez ici cette zone, où chaque point représente une éolienne. Elles sont réparties sur huit lignes, avec 1 000 mètres entre chaque ligne, et entre chaque éolienne, un minimum de 800 mètres. Ensuite, nous avons souhaité réduire le nombre d'éoliennes installées, c'est pourquoi nous avons choisi un modèle de forte puissance, 5 mégawatts, la puissance maximum étant de 500 mégawatts. C'est donc pour ça que nous avons un projet de 100 éoliennes. Par rapport à la zone matérialisée en bleu, qui était la zone proposée par l'appel d'offres lancé par le gouvernement, nous n'occupons que 43 % de cette zone, soit 77 km<sup>2</sup>. Je profite d'ailleurs de cette carte pour rappeler un point important, même si l'impact sur les utilisateurs de la mer est moindre, ce sont les distances par rapport à la côte. Le point sud de la zone est situé à 10 kilomètres du Cap d'Erqui, et l'implantation des éoliennes que nous proposons permet un éloignement par rapport à la côte, avec une distance minimum de 16,2 kilomètres par rapport au Cap Fréhel, et de plus de 25 kilomètres par rapport à une grande partie de la baie.

Un enjeu très important, nous l'avons rappelé, est de préserver les pratiques de pêche existantes. Là aussi, nous avons suivi scrupuleusement les préconisations du cahier des charges, avec l'orientation des lignes d'éoliennes qui se fait dans le sens des courants dominants, au Cap 314. Puis aucune éolienne n'est située dans la partie sud qui est une zone privilégiée pour la pêche, entre autres à la coquille Saint-Jacques.

Les choix techniques faits pour le projet sont des choix techniques optimisés. Tout d'abord, il y a le type de fondation qui est privilégié, ce sont les fondations de type jacket que vous voyez ici à l'écran. Il s'agit d'un treillis métallique, avec un impact limité, en particulier grâce à la transparence de ces structures, la transparence pour les courants et pour les vagues. Ces structures sont fixées sur quatre pieux qui se situent aux quatre angles du treillis métallique. D'après les calculs d'aujourd'hui, ils ont un diamètre d'un mètre cinquante, et l'emprise au sol est finalement de 7 m<sup>2</sup> au total. Un des autres intérêts de la jacket est le démantèlement. Il est relativement simple, puisqu'il suffit de scier les pieux à la base et de retirer les fondations qui sont entièrement recyclables puisqu'elles sont en acier.

Un autre enjeu très important était l'enjeu lié aux câbles. Ici, sur cette carte, vous voyez que les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles, par groupe maximum de sept, et chaque groupe de sept est relié au centre, à ce que nous appelons la sous-station électrique. Nous allons ensouiller les câbles autant que possible, c'est-à-dire qu'ils seront enterrés dans le sous-sol marin. Ensuite, dans le schéma d'implantation des câbles, nous avons travaillé pour limiter les croisements, en collaboration avec les instances professionnelles de la pêche. Puis nous avons, autant que possible, essayé de garantir une implantation des câbles parallèles aux lignes d'éoliennes.

Je vais maintenant terminer ma présentation par un point important qui est l'ensemble des mesures que nous envisageons pour la navigation. Ailes Marines a lancé un certain nombre d'études pour évaluer les risques sur la navigation et proposer des mesures, parce qu'il faut

l'admettre, la construction et la présence du parc éolien modifiera les habitudes de navigation. Tout d'abord, une remarque importante, Ailes Marines propose, mais les décisions finales seront prises par les autorités compétentes, en particulier par la Préfecture maritime. Nous envisageons plusieurs mesures, tout d'abord, des nouvelles routes d'accès aux ports. Sur la carte, vous pouvez voir le chenal d'accès au Légué. Nous considérons qu'il passe à une distance suffisante de la zone d'implantation du parc, il n'y aurait pas besoin de modifier la route. Par contre, là, vous avez un des chenaux d'accès au port de Saint-Malo, et une des propositions que nous pensions faire est une déviation de cette route qui est matérialisée ici, par le trait rouge.

Ensuite, durant la construction, l'installation du parc en mer, nous pensons préconiser un périmètre de sécurité de 500 mètres autour de la zone des travaux. Je tiens à préciser que les travaux durant quatre ans, et la mise en service du parc étant progressive, la zone de travaux va se déplacer. C'est-à-dire que l'ensemble de la zone ne sera jamais fermé à la navigation.

Ensuite, pour le parc en exploitation, on peut se baser sur le seul exemple existant aujourd'hui, qui vient du parc de Veulettes-sur-Mer, en Haute-Normandie. Ce sont les conclusions de la grande commission nautique de 2007. C'est vraiment à regarder avec réserve, parce que depuis, les choses ont pu évoluer. A l'époque, les conclusions, c'était eu autorisation de la navigation pour des navires de moins de 30 mètres, une limitation de vitesse à 8 nœuds, une zone d'interdiction de 50 mètres autour des éoliennes et un mouillage interdit à l'intérieur du parc.

Un dernier aspect très important est le balisage maritime. Là aussi, les décisions finales seront prises entre autres par la préfecture maritime. Je dis « entre autres », parce qu'il y a aussi la Direction générale de l'aviation civile pour tout ce qui est le balisage pour les avions. Je tiens également à préciser que la réglementation est en cours de définition. Ce sont donc encore des choses qui peuvent évoluer. Nous comptons préconiser un balisage au cours de la période des travaux qui permettra, avec des bouées, de matérialiser les fondations qui auront été installées et ensuite, les fondations plus leurs éoliennes. Suivant les équipements qu'auront les bateaux (c'est pour cela que nous proposons plusieurs solutions), un balisage AIS des mêmes fondations ou fondations plus éoliennes. Un balisage racone qui permettra d'améliorer la visibilité des structures sur les écrans radars. Puis par temps de brouillard, un balisage sonore. Bien sûr, une fois que les éoliennes seront installées, il y aura une signalisation diurne et une signalisation nocturne. Là, nous parlons de plusieurs types de signalisation : des signalisations passives, simplement la peinture, la peinture jaune que vous voyez ici sur le bas des fondations qui sert pour la navigation. La peinture blanche qui est pour tout ce qui est aérien, et bien sûr, les feux des balises que ce soit pour la navigation ou pour les avions. Tout cela se fera bien sûr en concertation, sera discuté entre autres au cours de l'instance de concertation dont je parlais tout à l'heure.

En résumé, il y a une très forte volonté de maintenir les différentes activités, en particulier les pratiques de pêches existantes, d'où une implantation du parc que nous considérons équilibrée et respectueuse de ces activités implantation, et des dispositifs qui visent à garantir la sécurité des utilisateurs. Je vous remercie pour votre attention, et nous serons ravis de répondre à vos questions le moment venu.

### **Un intervenant**

Merci. Je vais demander à Monsieur Menhert, Directeur départemental des territoires et de la mer, de nous brosser un panorama des utilisations de la mer dans la baie de Saint-Brieuc.

### **Monsieur MEHNERT, Directeur départemental des territoires et de la mer**

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, je vais m'efforcer de préciser ce qui vous a été présenté précédemment en termes d'usage dans la baie de Saint-Brieuc. Petite précision sur mes fonctions, je ne suis pas Directeur départemental des territoires et de la mer, mais délégué à la mer et au littoral, à la Direction départementale des territoires et de la mer.

Je vais essayer d'entrer plus dans le détail. Je présenterai, dans le délai qui m'est imparti, qui est assez restreint, les activités maritimes et les usages en vigueur dans la baie de Saint-Brieuc ou un peu au-delà, sur le littoral du département des Côtes-d'Armor. En effet, les chiffres que je vais vous présenter sont parfois plus généreux et plus élargis que ceux qui sont stricts à la baie de Saint-Brieuc.

Comme vous le savez, la baie de Saint-Brieuc est baignée par la mer de la Manche qui, de longue date, constitue une voie d'accès maritime importante pour les ports du nord de l'Europe. Du fait de sa configuration, elle a un marnage extrêmement important et très riche, en biodiversité, ce qui génère énormément d'activités de pêche professionnelle en mer et à pied, mais aussi les pêches de plaisance, d'activités récréatives.

Je vais commencer par la pêche professionnelle, avec quelques chiffres, parce que c'est toujours important d'avoir des idées assez précises dans ces domaines-là. Aujourd'hui, la politique de pêche des Côtes-d'Armor est tout à fait significative, puisque près de 300 navires la constituent. J'ai rappelé les traditionnelles tranches de longueur que l'on utilise, parce qu'elles sont également assez révélatrices du type d'activité que l'on va rencontrer dans le département. L'activité des navires de moins de 12 mètres est largement prédominante, puisqu'elle représente 83 % du nombre total de navires. Ceci s'explique en particulier par l'activité qui a été évoquée précédemment, de pêche côtière et de pêche à la coquille Saint-Jacques notamment, qui est une activité qui se réalise au sein de la baie de Saint-Brieuc.

Sur les métiers pratiqués, vous pouvez voir que les navires polyvalents sont les plus nombreux. C'est un lien direct avec le nombre de navires et la tranche de longueur. Les petits navires doivent changer de métiers et peuvent le faire plus facilement que les gros navires, c'est pour cela qu'on a un nombre important de petits navires qui changent de type d'engins de pêche. Le dragueur sert à tracter une drague à coquilles Saint-Jacques par exemple, les ligneurs pour filer les lignes, les fileyeurs pour poser des filets, les caseyeurs pour poser des casiers. Ce type de métiers est rendu possible sur les navires plus petits que sur les plus grosses embarcations. Donc un nombre de navires polyvalents très important.

Ce qui se retrouve ensuite sur les productions qui sont débarquées sous criée, dans les Côtes-d'Armor. J'ai pris quelques chiffres, puisque cela me paraît important d'avoir les idées assez précises dans ce domaine-là. Les deux criées principales, criées d'Erquy et criée de Saint-Quay sont toutes les deux à un volume supérieur à 10 000 tonnes, ce qui les place dans les dix premières au plan national. Sans rentrer dans le détail des chiffres, vous pouvez voir qu'il y a une part très significative des coquillages, et de l'espèce phare, la coquille Saint-Jacques, ainsi qu'un important volume de poissons. C'est toujours important de le souligner, puisque sur les usages de la mer, cela permet d'avoir les idées assez précises.

On continue sur la partie professionnelle, et on va se rapprocher de l'Estran, puisqu'on va parler de l'aquaculture. Pour la partie aquaculture, les éléments que je vous présente portent sur l'ensemble du département des Côtes-d'Armor qui est un littoral faisant près de 400 kilomètres de long.

Je vais préciser le contexte économique. En ostréiculture, vous avez près de 150 entreprises qui exploitent des parcs ostréicoles dans le département, ce qui représente près de 750 hectares de concessions. La mytiliculture est plus spécifiquement réalisée en baie de Saint-Brieuc, à marée basse. Vous pouvez voir les bouchots à moules qui assèchent. Vous avez 24 entreprises, ce qui représente près de 160 kilomètres de concession de bouchots, plus 15 hectares de moules en suspension. Autres activités, près de 30 entreprises qui vivent de ces activités maritimes. En tonnage, c'est également extrêmement significatif. Près de 8 000 tonnes d'huîtres sont produites chaque année, et plus de 5 000 tonnes de moules. Ceci place la baie de Paimpol à la marge de la baie de Saint-Brieuc, mais est néanmoins tangente à celle-ci, en premier bassin ostréicole de

Bretagne Nord. Puis la baie de Saint-Brieuc, cœur de notre débat de ce soir, grâce à la mytiliculture, peut se prévaloir de produire près de 10 % de la production nationale de moules d'élevage. C'est donc une activité très importante pour ce département.

L'activité professionnelle, c'est aussi la pêche à pied. C'est un département, du fait de son estran très important et de ses marnages que j'évoquais tout à l'heure, qui est tout à fait intéressant pour cette activité. Vous avez une carte assez générale des différents bassins de production et des différents gisements qui sont ouverts au fil de l'année, en fonction des périodes et des besoins de pêche. Donc différents types d'activité, la pêche à la coque, la pêche à l'huître, les moules également et de la palourde essentiellement, avec différents secteurs très concentrés sur le cœur de la baie de Saint-Brieuc.

Autre activité maritime en sortant de la pêche, les extractions marines. Là aussi, on a certains gisements de sables coquilliers importants. Vous avez une présentation des secteurs concernés plutôt dans l'Ouest de la baie, je dirais même quasi essentiellement, puisque pour le secteur de l'îlot Saint-Michel, la production s'est arrêtée en fin d'année dernière. Vous avez là aussi des mètres cubes qui sont extraits des fonds sous-marins de la baie de Saint-Brieuc. Sur la carte apparaît le périmètre du projet de parc.

Je présente rapidement l'activité de la marine marchande, des ports de commerce. Les Côtes-d'Armor peuvent se prévaloir d'avoir deux ports principaux, Saint-Brieuc le Légué d'une part et Tréguier d'autre part. Le port principal est celui de Saint-Brieuc le Légué, puisqu'il représente aujourd'hui près de 70 % du fret total. Particularité de ce port, c'est qu'il assèche à marée basse. C'est important de le signaler et de le noter. L'entrée et la sortie de ces ports rendent obligatoire le service de pilotage maritime, et le total du tonnage du port du Légué s'élève à près de 250 000 tonnes, surtout des produits pondéreux.

Qui dit navigation maritime dit entretien de ces navires, et je me suis permis de citer et lister les principaux sites de réparation navale. L'activité connexe est très importante. On dit toujours que pour une activité de marins actifs, il faut compter cinq emplois à terre. C'est toujours difficile à vérifier. Où s'arrête-t-on ? Où commence-t-on ? Toujours est-il que pour ce qui concerne la réparation navale, on a un élevateur important au Légué, Paimpol et Saint-Cast-le-Guildo. Plus des aires de carénage dédiées à la plaisance dans les communes littorales du bassin de la baie de Saint-Brieuc, et au-delà d'ailleurs, puisqu'on va jusqu'à 5A. Voilà pour ce volet consacré à la partie professionnelle.

La partie navigation de plaisance et manifestation nautique méritent un focus, puisque les eaux de la baie de Saint-Brieuc sont également très attractives et génèrent beaucoup d'activités. A titre d'exemple, j'ai souhaité faire apparaître le nombre de permis de plaisance (plus de mille) délivrés chaque année par mes services. Dans le contexte du projet que l'on étudie ce soir, le ratio entre le permis côtier qui permet de naviguer jusqu'à 6 miles des côtes est de 90 % et le type de permis hauturier est à 10 %. Après, il faut bien sûr relativiser, le chef de bord d'un navire à voile n'est pas astreint à la détention d'un permis de plaisance. Bien sûr d'autres départements peuvent délivrer des permis à des usagers qui viendraient naviguer chez nous. Ce ratio est tout de même assez intéressant à connaître.

Un élément également important et à prendre en considération est le nombre de manifestations nautiques qui sont autorisées dans les eaux de la baie de Saint-Brieuc chaque année, près de 200. De même qu'à terre, lorsque vous voulez organiser une manifestation, vous devez solliciter une autorisation auprès du préfet du département, en mer, c'est le préfet maritime qui va autoriser ladite manifestation nautique. Enormément de manifestations nautiques sont organisées en ce moment, depuis l'arrivée « des beaux jours ». Mais il y a aussi des manifestations nautiques de grande envergure, dont on parle dans le monde entier. Le tour de France à la voile, le Route du rhum, la course du Figaro qui transitent régulièrement dans nos eaux.

Autre activité nautique importante, c'est l'activité club. 37 clubs sont recensés, dont 27 en activité à l'année. La majeure partie de ces clubs sont labellisés « Ecole française de voile », toutes activités confondues. Les centres nautiques de la baie de Saint-Brieuc sont également des centres importants. J'ai listé les différentes communes qui les accueillent et qui génèrent des activités à l'année. Pour la plupart, ce ne sont pas des centres qui ne fonctionnent que l'été, bien au contraire. Je mentionnerai aussi la plongée en baie de Saint-Brieuc, et les activités de glisse et de sport de glisse.

Activités de transport de passagers, navires à passagers, c'est un département moins concerné que d'autres. Néanmoins, on a l'île de Bréhat, un petit peu à la marge peut-être du parc, mais tout de même, qui génère une activité de près de 330 000 passagers par an, qui est importante, avec 12 navires à passagers, plus de voiliers armés en NUC (navires qui font embarquer des passagers, à titre onéreux). Enfin, dans cette rubrique-là, un circuit a été mis en place l'année dernière, au départ d'Erqui, pour découvrir les caps. Cela a généré près de 5 000 passagers. La pêche à pied récréative, je peux accélérer.

Les navires de plaisance, il faut bien sûr les stationner. On a parlé des ports tout à l'heure, et je crois qu'il y a aussi des mouillages individuels ou collectifs d'ailleurs, sur le département et sur l'Estran. Un petit *slide* vous rappelle ces choses, et c'est également important de le souligner. Une carte vous présente les différents endroits où l'on peut mettre son navire de plaisance à l'abri, au-delà des ports. Les tracés des câbles sous-marins sur lesquels j'ai fait apparaître le câble de la machine démonstrateur au large de Bréhat. Cette carte est destinée à essayer de synthétiser l'ensemble, mais c'est toujours compliqué à lire. Les hachures sont les sites Natura 2000 en mer. Monsieur le Président, j'ai terminé mon exposé. Merci de votre attention.

### **Antoine DUBOUT**

Ce que vous avez présenté était non pas le projet, mais l'ensemble de l'enveloppe de la zone propice qui a été réduite, comme l'a dit le maître d'ouvrage tout à l'heure. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Coudray, au titre des professionnels de la mer. Il va nous présenter l'état des lieux des professionnels de la mer, en particulier des pêcheurs et des coquilliers.

### **Alain COUDRAY, Président du Comité départemental des Pêches des Côtes-d'Armor**

Bonsoir. Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs. Je suis Alain Coudray, Président du Comité départemental des pêches des Côtes-d'Armor et d'élevage marin, ou CDPM 22. Tout d'abord, en quelques mots, je voulais vous présenter les missions du CDPM 22, qui est une organisation professionnelle des pêches qui a pour mission de représenter et de défendre les intérêts des professionnels dans le domaine de la pêche maritime et des élevages marins. Il participe à l'élaboration et à l'application des réglementations pour garantir une gestion durable des ressources halieutiques. Il accompagne les professionnels dans les démarches de mise en place et de suivi des politiques publiques environnementales, et de la promotion, de la valorisation des métiers de la mer et des produits de la pêche. Avec l'appui des autorités compétentes, des établissements de formation professionnelle, il participe également à la mise en place d'une veille relative à la sécurité et à la formation. Aujourd'hui, nous professionnels de la pêche, voulons bien sûr rappeler que la pêche est une activité importante pour le département.

En effet, le projet de parc éolien offshore en baie de Saint-Brieuc est situé sur un territoire empreint d'une forte identité maritime, historiquement lié à la pêche, activité importante au niveau économique et culturel. De par sa richesse biologique, la mer offre une diversité importante et variée de poissons, de crustacés et également de bivalves comme la coquille Saint-Jacques, produit phare de la baie de Saint-Brieuc. Cette diversité permet aux professionnels de développer une pêche côtière basée sur le développement durable d'une activité polyvalente. Les chiffres présentés le démontrent. En 2012, la flotte des Côtes-d'Armor était constituée de 279 navires

actifs, présents partout dans la baie, et pratiquant les métiers de la ligne, du casier, du filet, du chalut et de la drague.

La pêche professionnelle est donc une grande entreprise qui, la même année, faisait travailler près de 833 marins. La diapositive présentée vous montre également quelques chiffres clés de la pêche costarmoricaine en 2012, à savoir 23 638 tonnes de produits vendus sous criée, pour 58 millions d'euros de chiffre d'affaires. On peut également parler des multiples structures à terre, notamment les halles à marée, les entreprises de mareyage, de transformation, qui mobilisent également pas loin de 250 salariés. Tout cela mis bout à bout fait que la pêche est aujourd'hui un acteur majeur du tissu économique local costarmoricain. Terrain de prédilection des professionnels de la pêche, la mer est aujourd'hui un espace convoité par de nombreuses activités, par le développement de multiples projets maritimes. C'est le cas des OMR, mais pas seulement. A ces projets viennent s'ajouter les projets d'extraction de sable en plus des concessions existantes. Mais aussi Natura 2000 et une autre politique publique environnementale où certes, il est toujours possible de travailler, mais qui chaque jour grappille toujours un peu plus l'espace des professionnels de la pêche.

Concernant les OMR, dès 2007, des porteurs de projets sont venus présenter au Comité local des pêches de Saint-Brieuc, aujourd'hui Comité départemental des Côtes-d'Armor, de potentiels sites d'implantations éoliennes. La diapositive vous présente les premiers projets exposés au Comité des pêches, des projets situés plus au sud par rapport au projet actuel. Ces projets étaient situés sur un espace où se concentre une grosse partie de l'activité des navires costarmoricains, et ces projets ont fait hurler les professionnels. Je m'explique. Quand dans vos bureaux, vous voyez débarquer un, deux, trois promoteurs différents, et terriens qui plus est, venant présenter un projet de territoire à nous, marins. Et au bout de quelques diapos, vous vous rendez compte qu'ils veulent implanter leurs éoliennes sur des zones extrêmement importantes pour les pêcheurs pro, notamment pour la pêche à la coquille, et sans aucune consultation préalable.

Alors oui, je peux vous affirmer que quelques rencontres ont été animées, voire même écourtées. Suite à ces premiers échanges, et surtout après avoir interpellé les services de l'Etat sur l'absence totale de concertation concernant le choix des potentiels sites d'implantation, le Ministère de l'époque avait demandé, en mars 2009, au préfet maritime, de planifier le développement des OMR. C'est à partir de ce moment que les professionnels de la pêche des Côtes-d'Armor ont compris que ce projet, soutenu par l'Etat, la région, le Conseil général, devait voir le jour. Nous avons donc décidé d'être partie prenante des discussions relatives à l'implantation de ce parc éolien en mer, afin d'être une force de proposition dans la définition du parc.

Revenons justement à cette étape de concertation. Au début de cette démarche, deux zones ont été identifiées par le service de l'Etat, la première située en baie de Saint-Brieuc, et la seconde en baie de Saint-Malo. Les professionnels ont alors défini une zone de moindre contrainte située dans le nord de la zone actuelle retenue pour le projet. Cette zone fut alors proposée par les professionnels costarmoricains et d'Ille-et-Vilaine, pour la construction d'un parc de 500 mégawatts au lieu de deux parcs de 250 mégawatts implantés en baie de Saint-Brieuc, et en baie de Saint-Malo. A l'issue de ce processus de concertation, une zone a été identifiée par les services de l'Etat, et fut celle retenue dans le cadre de l'appel d'offres. Les pêcheurs professionnels bretons se sont alors unis pour répondre à la concertation qui leur a été proposée sur cette zone travaillée par des navires costarmoricains et d'Ille-et-Vilaine. Ils sont intervenus pour déterminer les conditions techniques précises d'accessibilité vis-à-vis des enjeux liés à l'activité de pêche notamment. Par le biais de leur participation à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres, mais aussi à travers de nombreuses réunions avec les développeurs de projets.

Par la suite, en septembre 2011, les professionnels ont rédigé un document exprimant les attentes des Comités de pêche bretons dans les dossiers de réponse des candidats à l'appel d'offres. Ces

attentes étaient plutôt fortes de recommandations, adressées à l'ensemble des développeurs de projets de l'époque. Je peux vous dire que les Comités des pêches ont su se faire entendre, et qu'aujourd'hui, nous continuons à être écoutés et qu'il vaut mieux, pour le projet, que cela continue.

Comme je le disais, la pêche a été force de propositions dans la définition de ce projet, notamment sur le scénario d'implantation. Les professionnels ont exigé que le périmètre d'implantation des éoliennes soit remonté plus au nord, pour éviter la zone privilégiée des pêches aux arts trainants, en orange sur cette carte. C'est notamment un lieu important pour la pratique de la drague de la coquille Saint-Jacques sur un gisement ouvert en début de campagne. Les professionnels de la pêche ont également demandé que les installations des éoliennes ne se fassent pas dans le couloir dénommé l'avenue par la profession, zone économiquement essentielle pour la pêche au chalut. De plus, les Comités des pêches bretons ont négocié l'orientation, le positionnement des lignes éoliennes, de manière à limiter les impacts sur les activités de pêche au sein du futur parc éolien.

Concernant le câblage au sein du parc, les Comités des pêches ont exprimé leur volonté de voir se développer le moins de longueur de câbles inter éolien possible, et que le câblage soit défini de manière à éviter autant que possible tout leur croisement. Nous avons également demandé au maître d'œuvre de s'engager à ensouiller tous les câbles, afin de permettre la poursuite de l'activité de pêche future du parc. Ce sont des points essentiels, et nous espérons qu'Ailes Marines a bien enregistré cette demande.

Sur le choix des types de fondation, le Comité des pêches était inquiet des impacts des travaux de terrassement liés à la mise en place des fondations gravitaires, donc très réservé concernant ce type de fondation. C'est pourquoi, après concertation, les professionnels ont demandé, imposé la mise en place de fondations jacket, et au final, notre premier sentiment ne semblait pas si mauvais que cela. En effet, on suit de près les réunions liées au débat public sur les trois autres sites, et dans deux interventions faites par des associations environnementales, nous avons noté que celles-ci préconisaient le jacket. Pour une fois que nous sommes d'accord avec les associations environnementales, profitons-en.

Au sujet des études liées à l'environnement et l'activité des professionnels, les professionnels ont des connaissances et un savoir-faire. Ils vont donc participer à la définition des protocoles d'études, de la ressource halieutique, et de l'activité de pêche. En effet, les protocoles ont été présentés aux professionnels par le bureau d'études *In Vivo*, sous forme de propositions qui devaient faire l'objet de discussions plus approfondies sur les techniques utilisées que sur la saisonnalité de campagnes en mer. Les professionnels ont également exprimé le souhait que soient mobilisés des navires de pêches pour la réalisation de ces campagnes, car qui d'autres qu'un patron de pêche travaillant plus de 250 jours de l'année dans la baie pourrait réaliser ces campagnes ?

Concernant les études socio-économiques, nous avons également préconisé que soit étudié le savoir-faire des Comités de pêche sur les enquêtes auprès des pêcheurs, pour étudier l'activité de pêche. Je parle ici du programme « Site d'Information Pêche ou SI pêche » qui constitue un outil fin de cartographie de l'activité de la pêche. Comme je l'ai évoqué dans mon exposé, les Comités des pêches seront vigilants sur plusieurs points. Nous exigeons notamment que le développeur du projet respecte les engagements pris lors de nombreuses réunions et échanges passés, notamment sur l'ensouillement de la totalité des câbles. Nous insistons également sur l'importance de nous soumettre à la concertation, toute modification apportée aux éléments présentés dans les diapositives précédentes.

Nous souhaitons également être accompagnés par le porteur de projets sur les réflexions à mener, sur la sécurité maritime liée à la poursuite de notre activité au sein du parc aussi bien pour

les arts trainants que pour les arts dormants. Pour cela, nous demandons la mise en place d'une cellule de travail réunissant les services de l'Etat, Ailes Marines, les professionnels dès la fin du débat public.

Pour finir mon exposé, un point également important pour nous, sont les impacts potentiels du projet sur l'environnement et plus précisément sur les ressources halieutiques, ainsi que sur l'activité de pêche. Je n'ai plus qu'une petite feuille. Sur ce point, nous attendons d'Ailes Marines :

- Qu'il réponde à l'ensemble des questions et préoccupations posées dans notre cahier d'acteurs et repris dans cette diapositive.
- Qu'il travaille avec les professionnels pour évaluer précisément ces impacts dans l'objectif de les éviter, ou le cas échéant, de les réduire.

Nous voulons avertir Ailes Marines que les professionnels seront vigilants quant à la suite qui sera donnée au projet éolien en baie de Saint-Brieuc, à travers le groupe de travail « pêche professionnelle éolien en mer ». Ils suivront de près le développement de celui-ci et feront remonter les questions, avis, inquiétudes, recommandations pour l'ensemble de la pêche. Je vous remercie de votre attention.

### **Antoine DUBOUT**

Merci Monsieur Coudray. Je vais demander à Madame Piqueret de nous présenter les contraintes et la façon dont va se dérouler la procédure.

### **Madame PIQUERET, Préfecture maritime**

Bonjour à tous. A ce jour, en France, il n'existe pas de réglementation précisant quelle activité est autorisée ou pas dans le parc, quel usage est autorisé ou interdit. Il n'y a pas de réglementation disant que la voile est autorisée ou pas, que tel bateau à moteur, telle taille, sont autorisés ou pas, que la pêche est interdite ou pas. La prise en compte des usages dans un parc éolien repose sur l'avis d'une structure qui a été mise en place par un décret qui date de 1986, qui s'appelle la commission nautique. Il existe donc deux types de commission nautique, la grande commission nautique qui émet des avis sur la construction, la modernisation, l'extension des ports civils, s'il y a une modification des ouvrages extérieurs et des chenaux. Nous ne sommes pas dans ce cas. Elle émet également un avis sur les concessions d'outillages de l'Etat, nous ne sommes pas dans ce cas non plus. Enfin, elle émet un avis sur les grands projets de signalisation maritime ou d'exploration d'exploitation du plateau continental. Là, on est clairement dans le cas d'un grand projet de signalisation maritime. En 1986, l'éolien en mer n'était pas une préoccupation, le texte ne prend donc pas explicitement en compte les parcs éoliens et les énergies marines renouvelables.

L'intérêt d'une grande commission nautique est qu'elle est présidée par des membres permanents qui sont désignés à l'échelle nationale. Vous avez un officier supérieur de la marine nationale et un ingénieur de l'armement du SHOM (Service hydrographique et océanographique de la Marine). C'est important, parce que pour le moment, il y a quatre projets le long des côtes françaises, et il va falloir qu'il y ait une certaine harmonisation puisqu'il n'y a pas de réglementation nationale. Ensuite, il y a un membre de droit qui est l'administrateur des affaires maritimes. A l'époque en 86, on disait « Chef de quartier intéressé ou son représentant ». Actuellement, c'est Monsieur Menhert, délégué à la mer et au littoral. Enfin, vous avez des membres temporaires qui sont cinq marins pratiques choisis parmi les diverses catégories professionnelles ou de plaisance. Vous pouvez avoir des pilotes, des patrons et des remorqueurs, des commandants de navire, des pêcheurs plaisanciers, des pêcheurs.

Comme on n'est pas dans les cas explicitement prévus par la grande commission nautique, on a des commissions nautiques locales. Pour ceux qui sont navigateurs, vous avez sans doute connu des commissions nautiques locales sur des projets qui sont de moindre importance. Les membres

de droit sont les préfets du département et le préfet maritime qui sont coprésidents. De nouveau l'administrateur des affaires maritimes chef du quartier intéressé, maintenant le délégué à la mer et au littoral. Le cas échéant, un représentant du conseil de gestion du parc naturel marin quand il y en a un, et enfin, les coprésidents peuvent déléguer l'exercice de la présidence administrateur des affaires maritimes. C'est-à-dire que la plupart du temps, c'est le délégué à la mer et au littoral qui va présider une commission nautique locale. Et comme dans le cas de la grande commission nautique, vous avez des membres temporaires qui sont les mêmes : cinq marins pratique, donc pilotes, patrons de remorqueurs, commandants de navires, pêcheurs, plaisanciers, etc.

Dans certains cas, la commission nautique locale peut demander à ce qu'une affaire, quand elle est saisie, soit renvoyée devant la grande commission nautique. Cette commission nautique, que ce soit la grande commission nautique ou une commission nautique locale, dans le cadre d'un parc éolien, va être obligatoirement consultée. Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime, la grande commission nautique sera saisie pour avis, et le préfet maritime qui va ensuite régler la zone le fait qu'après avis de la commission nautique locale. Ceci signifie que les usages de la baie sont pris en compte à ce niveau-là.

Dans ce qui est prévu pour le moment, on vous a beaucoup parlé d'instances de concertation. L'idée, c'est que les usagers, notamment des membres de commission nautique, puissent faire partie de l'instance de concertation pour qu'ils suivent le projet au fur et à mesure de son élaboration, et qu'au moment où le dossier va être déposé, que le terrain soit déminé, c'est-à-dire que les choses soient déjà relativement débroussaillées, et qu'on ait une idée assez claire de ce qui sera autorisé, de ce qui ne le sera pas. Je vous remercie.

#### **Antoine DUBOUT**

Qui saisit la commission nautique ?

#### **Madame PIQUERET**

La grande commission nautique envoie, chaque année, en fin d'année, une demande au préfet maritime, au délégué à la mer et au littoral, et aux directions interrégionales de la mer, pour établir un planning des commissions nautiques. C'est à ce moment-là que les différents services ou autorités en charge de la mer vont indiquer qu'il y a une grande commission nautique à prévoir sur tel ou tel projet. Là, pour le moment dans le contenu des plannings dont on a connaissance, le consortium annonce que son dossier sera prêt fin 2014, ce qui veut dire qu'une grande commission nautique siègerait dans le courant de l'année 2015.

#### **Antoine DUBOUT**

D'accord, 2014 ou 2015, suivant la date à laquelle elle se tiendra. Merci. A partir de ces informations, je vous propose de vous laisser la parole. Avez-vous des questions ?

#### **De la salle**

Bonjour, Monsieur Gravetiot j'habite une commune littorale de la baie. Je pose cette question à titre personnel, que je pose cette question, même si j'ai une responsabilité dans un club nautique, en tant que Président du Yacht Club du Val-André. Etant professionnel de l'immobilier, je serai à la prochaine réunion, et je crois que j'aurai d'autres questions. Par rapport à tout ce projet, des aménagements sont faits, c'est parfait, ça peut être très intéressant, pourquoi pas, ça va apporter pour 780 000 foyers la production électrique qui correspond. Quel est l'intérêt et l'avantage dont tous ceux de ces communes vont bénéficier ? Le kilowatt de l'électricité va-t-il être divisé par deux pour les habitants de ces communes ? Va-t-il être gratuit ou n'y aura-t-il aucun impact ? Cette question est peut-être avant tout le débat, mais moi, c'est la question que je me pose. Visuellement, on ne peut pas dire que ce soit beau, au niveau de la pêche, cela crée des

contraintes, au niveau des axes routiers, que ce soit pour les professionnels ou la plaisance, je ne vous en parle pas ! Où est l'avantage ?

### **Emmanuel ROLLIN**

Je vous remercie pour votre question, la réponse pourrait être très longue, parce qu'il y a beaucoup d'avantages. On va donc essayer de se focaliser sur certains d'entre eux. Je vais d'abord répondre directement à votre question sur l'impact sur le prix de l'électricité. Le prix de l'électricité ne sera pas moins cher autour de la baie, dans les Côtes-d'Armor ou en Bretagne. Il ne sera pas non plus, plus cher. Sans rentrer dans les détails, parce qu'autrement, toute ma réponse va être focalisée là-dessus, le coût des énergies renouvelables est mutualisé sur les factures de l'ensemble des utilisateurs sur l'ensemble du territoire. Le prix de l'électricité est donc le même sur l'ensemble du territoire. C'est une ligne que vous pouvez voir sur vos factures qui s'appelle la CSPE, la contribution au service public de l'électricité, qui sert entre autres au développement des énergies renouvelables, mais elle a aussi une composante sociale et de continuité territoriale pour toutes les zones insulaires.

Je ne vais pas rentrer dans le détail pour ne pas faire une réponse trop longue. Ensuite, pour parler des avantages du projet, il faut d'abord repartir de la genèse du projet. C'est un projet qui est situé en Bretagne, et ce n'est pas par hasard. La Bretagne est une péninsule électrique, elle ne produit que 11 % de l'électricité qu'elle consomme, et lorsqu'il y a des pics de consommation, elle est à la limite du *black-out*. La Bretagne a donc une véritable nécessité d'améliorer l'approvisionnement en électricité. Tout ceci a débouché sur le pacte électrique breton qui a été signé entre la région et l'Etat, qui a trois composantes :

- Sécuriser les approvisionnements ;
- La réduction de la consommation ;
- Le développement des énergies renouvelables.

Dans ce domaine, nous sommes vraiment pour l'indépendance énergétique de la Bretagne, pas pour la beauté du geste, mais parce qu'il y a vraiment une nécessité de réinjecter de la production électrique en bout de ligne, puisque la Bretagne est une péninsule. Ensuite, il y a toutes les retombées économiques. Dans ma présentation tout à l'heure, j'ai parlé de 2 000 emplois dans le grand ouest, un potentiel de 1 000 pour la Bretagne. Il y a beaucoup d'emplois industriels, un rôle majeur pour le port de Brest, avec les deux fournisseurs potentiels qui sont STX et Eiffage. Nous travaillons à l'implantation sur le port de Brest et à la création d'usines pour les fondations, pour la sous-station électrique. Mais il y a surtout un développement économique local dans la baie de Saint-Brieuc. Ici, vous avez le détail sur ce transparent. Tout d'abord, il y a toujours des emplois industriels, des composants pour la fabrication des éoliennes, pour la fabrication des sous-stations. En ce moment, il y a des démarches avec l'aide entre autres des Chambres de commerce, pour identifier des industriels, en particulier des industriels costarmoricaïns ou autour de la baie de Saint-Brieuc, pour pouvoir fournir ces composants. Puis il y a 140 emplois qui seront localisés dans la baie de Saint-Brieuc, directement liés à l'activité de maintenance du parc, et ils seront localisés proches d'un des trois ports qui ont été pré-listés : Saint-Quay-Portrieux, Erquy, Saint-Cast-le-Guildo.

Je citerai un dernier rapport, mais il y en aurait beaucoup d'autres. C'est la taxe éolienne en mer, qui n'est pas du tout décidée par Ailes Marines. C'est une taxe qui est imposée, un montant annuel d'environ 7 millions d'euros qui sera distribué à 50 % pour les communes littorales les plus proches du parc à 35 % qui seront donnés au Comité national des pêches pour le développement de projets de pêche durable, et ils seront distribués à 15 % pour des projets durables pour les autres utilisateurs de la mer.

**Antoine DUBOUT**

Merci. Autres questions ? Lorsque les questions sont trop techniques, c'est très difficile de répondre. Je vous suggère de les faire par écrit, ce qui permet d'avoir des réponses plus argumentées.

**François LECLERC, retraité notaire**

Je suis de Pléneuf Val André. Je voulais parler des plaisanciers, parce que les gens qui viennent en Bretagne, qui passent leurs vacances, les gens qui prennent leur retraite en Bretagne, sont pour la plupart des plaisanciers. Ils ont acheté un petit terrain, ils ont construit une petite maison pour pouvoir profiter de la mer, puis faire un peu de voile ou du moteur. Il y a beaucoup plus de plaisanciers moteurs maintenant, mais il y a quand même des « voileux ». Le Comité de voile des Côtes-d'Armor, c'est la voile locale, les petites écoles de voile qui pataugent dans l'eau, les optimistes, les petits trucs qui restent le long de la côte. Ceux qui vont à Jersey par exemple, il y a des régates qui sont organisées tous les ans. Il y a les trois jours d'Armor, et ce circuit-là passe justement par le champ des éoliennes. Il va falloir se dérouter. Ce n'est pas grave pour vous, vous dites : « On va mettre des éoliennes, on va les monter, ça va produire de l'électricité, les plaisanciers s'en fichent, ils trouveront une nouvelle route ». Il y a les voies de Saint-Malo, ils vont passer entre les Minquiers et le champ d'éolienne. Nous, les gens de Saint-Brieuc, de Binic, de Saint-Quay, on passe à travers. Ou alors, il va falloir passer par l'ouest de la baie, ou rentrer dans la baie de Saint-Quay, remonter vers la sur voie des Minquiers, puis remonter vers Jersey.

Quelle route préconisez-vous pour la traversée, parce que la SNSM n'est pas d'accord pour laisser faire des régates à l'intérieur du champ d'éoliennes. Ils ne sont pas chauds pour que des bateaux s'engagent dans les piles, dans les grillages que vous allez mettre pour supporter les éoliennes, les treillis. Cela va être très dur de sortir des épaves de là, s'il y a des mâts cassés, des bateaux qui se coincent là-dedans. On interdira complètement cette zone-là. Vous dites qu'on pourra naviguer dedans, ce n'est pas vrai, jamais la Fédération nationale de voiles n'acceptera cela. On dira : « Choisissez un autre parcours, allez donc vers Guernesey au lieu d'aller à Jersey ». Ce sera cela. Vous pensez qu'on ne sert à rien, mais on sert à attirer les gens en Bretagne, et les plaisanciers aiment bien aussi la Bretagne. Est-ce qu'ils n'iront pas ailleurs ?

**Antoine DUBOUT**

Très bien. La question est : « Quelles seront les voies, comment seront éventuellement détournés les trafics et quelle sera la possibilité de naviguer à l'intérieur du site ? ».

**Emmanuel ROLLIN**

Je vous remercie pour votre question qui est complètement dans le sujet d'aujourd'hui. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, lors de la présentation, Ailes Marines va proposer des mesures qui seront *in fine*, décidées par les autorités compétentes, en particulier par la Préfecture maritime. Cependant, il y a déjà un état d'esprit de l'appel d'offres éolien. L'état d'esprit de cet appel d'offres est écrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres, c'est essayer d'avoir un impact minimum sur les activités en mer, en particulier au sein du parc. C'est donc déjà une volonté au niveau de l'Etat, et c'est déjà une très bonne chose. Ensuite, nous travaillons en étroite collaboration avec la Préfecture maritime, avec ce même objectif, et nous pouvons nous baser sur des expériences à l'étranger, et aussi sur l'expérience de Veulettes-sur-mer. On a vu que des bateaux de moins de 30 mètres par exemple pouvaient naviguer et traverser le parc Veulettes-sur-mer qui était d'ailleurs un parc avec des machines beaucoup plus rapprochées. Là, nous avons quand même des distances de un kilomètre dans un sens, 800 mètres dans l'autre.

En faisant référence à la réunion que nous avons eue il y a quelques semaines à Saint-Quay-Portrieux, dans la salle, nous avons eu le témoignage d'un skipper du Figaro qui parlait de son expérience personnelle de navigation en mer d'Irlande, en cohabitation avec des parcs éoliens. Il témoignait pour dire qu'il n'avait eu aucun problème pour naviguer. Je tiens d'ailleurs à préciser

que la distance minimale par les plus hauts coefficients de marée est de 28 mètres entre le bout des pales et le niveau de la mer. Il y a donc vraiment de l'espace pour naviguer. Après, vous avez parlé de régate, de course. Effectivement, c'est un cas différent, les régates sont autorisées par la préfecture maritime, et on pourrait imaginer que des régates ou des courses ne soient pas autorisées à l'intérieur du parc. Mais là, une fois de plus, c'est la préfecture maritime qui aura le dernier mot.

**Antoine DUBOUT**

Madame Piqueret, voulez-vous commenter ce qui a été dit ?

**Madame PIQUERET**

Je n'aurai pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qu'a dit Monsieur Rollin. A ce stade, il n'est pas prévu d'interdire la navigation à voiles au sein des parcs éoliens. On a effectivement des témoignages comme quoi ça se fait. Au Royaume-Uni, il y a une information, parce que ça fait partie des informations nautiques, on prévient les navigateurs qu'il faut prendre des précautions, qu'il peut y avoir des conditions de vent différentes dans un parc éolien. Après effectivement, organiser une régate ou une manifestation nautique est encore autre chose. A ce stade, il n'est pas prévu d'interdire la navigation de transit ou la navigation habituelle.

**Antoine DUBOUT**

Merci. Autre question ?

**Monsieur KASSAVILI**

Je suis un voileux. En 1986, mon frère avait remonté son bateau de Binic à Stockholm, et moi, je l'avais redescendu. On était passé le long de la côte Est du Danemark, et il y avait beaucoup d'éoliennes. On voyait les pêcheurs pêcher le hareng à côté des éoliennes. Je ne pense donc pas que cela pose un problème majeur à ce niveau-là. J'ai vu cela en tant que plaisancier, en passant. Cela abonde tout à fait ce qui a été dit à l'instant.

Sur un autre sujet, quelle coordination avez-vous avec les hydroliennes qu'on va installer à côté de Bréhat, à notre porte ?

**Emmanuel ROLLIN**

Merci pour cette question. Effectivement, le projet d'hydrolienne, dit de Paimpol Le Bréhat, est porté par un autre porteur de projets, EDF. Nous avons eu des contacts avec EDF qui ont porté principalement sur les projets éoliens, puisque dans l'appel d'offres lancé par l'Etat, il y avait 5 lots, un n'a pas été retenu, EDF a été lauréat pour trois, et nous avons été lauréats pour Saint-Brieuc, le consortium Ailes Marines. Nous avons donc des contacts avec EDF effectivement, dans le cadre de ces projets. Par contre, pour l'hydrolien, nous n'avons pas échangé avec eux, parce que nous n'en avons pas ressenti le besoin. Ce sont deux projets qui sont extrêmement différents, qui sont finalement situés à une distance assez importante. L'un utilise le vent, l'autre utilise les courants et à aujourd'hui, nous n'avons pas ressenti ce besoin. Cependant, s'il y a besoin d'associer ces deux projets, nous le ferons. Si des acteurs peuvent être impactés, concernés par les deux, s'il y a besoin d'avoir des sujets sur lesquels nous devons échanger, nous le ferons. Aujourd'hui, nous n'avons pas ressenti ce besoin.

**Antoine DUBOUT**

Merci. Autre question ?

**Jacques PINAULT**

J'habite Binic. Je voulais vous demander s'il existait des simulations permettant d'imaginer ce qu'on allait voir depuis la côte une fois que les éoliennes seront installées.

**Antoine DUBOUT**

Cette question tombe très bien, je vous remercie de la poser. Suite à la demande d'un certain nombre d'associations, la Commission nationale, outre les présentations qui vous seront faites les 17 juillet, du paysage et des conséquences sur le paysage, de faire faire une expertise complémentaire qui sera présentée par le simulateur de l'Ecole navale, à partir d'un certain nombre de points de la baie. Cela présentera ce que l'on verra en fonction de la luminosité, du jour, de la nuit, parce que la nuit est importante aussi. Je vous suggère donc de venir le 17 juillet à Saint-Brieuc, où il y aura une présentation de ces simulations et des simulations qui ont été faites à la fois par Ailes Marines, mais aussi par un certain nombre d'associations.

**Philippe DAGUIN, les Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux**

Je suis de l'APPN Lancieux. Je vais intervenir tout à l'heure, mais je saisis la parole pour ce qui vient d'être dit sur les visualisations des éoliennes à partir de la côte. Dans notre association, nous avons effectivement demandé que ce soit fait par une expertise indépendante. On vient d'apprendre qu'il n'y en aurait pas à Lancieux, ni à Saint-Briac, ni à Saint-Lunaire. Par contre, il y en a de prévues à Saint-Jacut qui n'a aucune visibilité sur le parc éolien, puisque la digue le masque complètement. J'aimerais savoir quels sont réellement les points de la côte d'où on pourra visualiser ces éoliennes.

**Antoine DUBOUT**

Très bien. Ce point est une demande récurrente. Six points ont été déterminés, dans lesquels on a rentré le paysage autour. Et parmi ces six points qui sont répartis tout au long de la baie, il n'y a pas du tout Saint-Jacut. Par contre, il y a le Fort-la-Latte qui est un des points importants qui permettra de visualiser ce qu'on verra à partir du Fort-la-Latte. Il n'y a rien à Lancieux, parce que le Fort-la-Latte se trouve être plus proche, et par ailleurs, je ne sais pas si vous avez regardé le dossier du maître d'ouvrage, l'expertise complémentaire se fait sur la base des propositions qui ont été mises dans le dossier du maître d'ouvrage, les points de visualisation.

**Jean-Luc WILMAR**

Jean-Luc Wilmar, ex-professionnel de la mer, à terre. Je suis actuellement en retraite. Ma mission au sein de la Chambre de commerce était d'assurer la commercialisation des produits de la mer, et par conséquent, ma qualité de vie, qui était un choix également, dépendait notamment des apports, de la qualité et de la quantité des apports.

Je souhaiterais qu'on revienne sur l'incidence éventuelle de l'installation du parc éolien sur la qualité des ressources halieutiques en baie de Saint-Brieuc, tant en quantité qu'en qualité. Je souhaiterais candidement qu'on nous apporte un éclaircissement sur l'ensouillage du réseau sous-terrain qui semble représenter un facteur important pour les professionnels de la mer. Je vous remercie.

**Antoine DUBOUT**

Généralement les questions candides, quand on les affirme, ne le sont pas forcément.

**Emmanuel ROLLIN**

Je vous remercie pour ces deux questions qui sont cruciales. Je vais commencer par la deuxième, l'ensouillage. L'ensouillage est inscrit dans le cahier des charges de l'appel d'offres, et deux zones ont été délimitées. Si vous tracez un trait à peu près au milieu de la zone proposée par l'Etat pour

l'appel d'offres, il y a une obligation, tant que faire se peut, d'ensouiller à 1,50 mètre de profondeur au sud de cette zone et à 80 centimètres au nord de cette zone.

Aujourd'hui, les études sont en cours par Ailes Marines, mais également par l'entreprise en charge de l'installation, Technip, pour confirmer que l'on peut ensouiller les câbles sur l'ensemble de la zone. La conclusion de ces études sera faite en septembre-octobre de cette année. Nous n'avons donc pas encore les conclusions en cas de difficulté ponctuelle sur certaines zones pour l'ensouillage, en concertation avec les acteurs intéressés, en particulier avec les professionnels de la pêche, nous définirons les mesures à apporter. Sur cette carte, le trait beige perpendiculaire, c'est au nord de cette zone où il faut 80 centimètres au minimum, et au sud où il faut 1,50 mètre. Lorsque ce n'est pas possible, les solutions seront définies en concertation. Plusieurs sont connues aujourd'hui, en particulier la pose de matelas en béton pour protéger les câbles, ou alors un enrochement de ces câbles pour les protéger.

Dans la première partie de votre question, vous parliez de l'impact sur la ressource halieutique. Une étude d'impact est en cours, a été confiée à un bureau d'études indépendant, *In Vivo*, basé dans le Finistère, dont le représentant est Christophe Houise.

### **Christophe HUISE, *In Vivo***

Je vais vous donner des précisions sur ce que nous menons par rapport à la ressource halieutique. C'est un des volets importants que nous menons actuellement en tant qu'études préliminaires par rapport à la meilleure connaissance du milieu vivant. Effectivement, que ce soit en quantité ou en qualité sur la ressource halieutique, c'est un point sur lequel, nous menons plusieurs études. Nous menons actuellement des études sur les poissons, que ce soit principalement par rapport à des études chaluts menées avec les pêcheurs professionnels comme le disait le Président du Comité départemental. Egalement des études sur la coquille Saint-Jacques, sur l'évaluation de la ressource coquille Saint-Jacques au niveau du futur parc. C'est mené par l'expertise de l'Ifremer. Nous menons également une étude sur l'ensemble des coquillages présents au fond, hors coquilles Saint-Jacques, sur la zone du parc et en périphérie, voire un peu plus éloigné. Cela concerne les praires, les palourdes. Nous complétons également cela par des études sur les bulots, par des pêches au casier, également avec les pêcheurs professionnels. Puis sur les araignées, avec des filets. C'est une étude menée sur trois ans, puisque c'est une obligation qui est donnée par le cahier des charges au niveau du gouvernement, qui a une cohérence en termes scientifiques pour voir l'évolution de la ressource sur trois ans, à différentes saisons, différentes périodes. Ensuite, au vu du projet tel qu'il nous sera présenté dans ses aspects techniques et aux différentes phases de construction d'exploitation, de démantèlement, nous aurons à charge de faire l'expertise, pour évaluer quels seront les effets sur la ressource. Il a également été précisé par le Président du Comité départemental des pêches qu'un travail est mené non pas sur la ressource (les poissons, les bulots, les araignées et tout ça), mais sur les activités.

Savoir quelles sont les activités de pêche présentes sur la zone, et au vu des différentes phases de travaux d'exploitation et de démantèlement, quelles seraient les incidences économiques qu'il peut y avoir. On croise donc à la fois la disponibilité de la ressource, son évolution, les incidences par rapport au projet et l'incidence économique sur l'activité.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Pour compléter la réponse qui vous a été donnée, je crois qu'on pourrait demander à RTE. L'atterrage du câble, c'est-à-dire le lien entre le parc et la terre, ne fait pas partie du débat public. Néanmoins, c'est un élément important et RTE qui est chargé de cette liaison a été amenée à présenter un certain nombre de contributions. Je vous propose que Monsieur Boyadjis de compléter cette réponse.

**Jean-Marc BOYADJIS**

Merci Président. Je suis responsable du raccordement RTE. Effectivement, nous sommes exactement dans la même logique qu'Ailes Marines concernant le câble RTE. Je vous rappelle que notre mission est de ramener l'électricité sur terre, sur un trajet d'environ 30 à 40 kilomètres entre le poste marin et un de nos postes terrestres. Nous sommes également dans une logique de privilégier le mode d'ensouillage pour le moindre impact de notre câble, et nous menons également, pour chercher le meilleur itinéraire possible, tout un ensemble d'études dont a parlé le cabinet *In Vivo*. Nous sommes sensiblement sur les mêmes protocoles pour pouvoir estimer les impacts, afin d'essayer de les éviter, les réduire ou les compenser. Le résultat de nos études serait sans doute connu d'ici la fin de l'année, où nous présenterons différents itinéraires possibles avec les impacts du câble. Si on ne peut pas éviter par exemple une espèce, on regardera le mode opératoire travaux pour limiter les dégâts.

**Antoine DUBOUT**

Et vous les ensouillerez.

**Jean-Marc BOYADJIS**

Oui, on est bien sur la même logique, avec un objectif d'ensouiller le câble le plus longtemps possible, ce qui nous demande aussi de faire des études géophysiques et géotechniques pour bien connaître la qualité du sol marin et mettre en place des techniques d'ensouillage à une profondeur qui restera à définir en fonction de la surface et du trafic plaisancier, marchand, etc.

**Antoine DUBOUT**

Merci. D'autres questions ?

**Jean-Louis VILLEMARGER**

Je suis rassuré par l'exposé de Monsieur, parce qu'il n'y a pas que les harengs.

**Antoine DUBOUT**

Autres questions ?

**Isabelle FRANCK**

Je suis du Cap Fréhel. Je voudrais revenir sur les points choisis pour les simulations. Le Fort-la-Latte me semble un peu en retrait par rapport au Cap Fréhel. Peut-on savoir quels sont les points choisis ? Merci.

**Antoine DUBOUT**

Le Cap Fréhel est aussi dedans.

**Isabelle FRANCK**

Et les autres points ?

**Antoine DUBOUT**

Je ne les connais pas par cœur. Il y a le Fort-la-Latte, Fréhel, Erquy, Bréhat, le Rosaire et Saint-Quay.

**Isabelle FRANCK**

Et rien côté Lancieux.

**Antoine DUBOUT**

Il y a aussi Pléneuf.

**Monsieur BLIN**

Bonjour. Monsieur Blin, surfeur. Je suis là avec quelques camarades. On a présenté le surf très brièvement. Une petite précision pour commencer, il n'y a pas un spot de surf sur cette zone-là. Personnellement, je suis venu en Bretagne spécialement il y a 20 ans pour y surfer, c'est une terre de surf, avec une culture surf qui est très importante. Moi, c'est toute ma vie, c'est toute ma passion. Entre Pléneuf Val André et Saint Lunaire, Saint Malo, il y a une bonne quinzaine, vingtaine de spots, qui est un endroit où on peut faire du surf. Il y a donc une bonne vingtaine de spots qui marchent à des horaires de marée différents, avec des conditions de houle différentes, d'orientation de houle différente, de directions de vent différentes, etc. Notre souci, notre inquiétude est de savoir quel impact vont avoir tous ces pieux sur la houle. Ma question est déjà de savoir si vous avez bien pris en compte la communauté de surfeurs qui est réellement importante. Ce n'est pas juste dix personnes et un spot, c'est une bonne quinzaine de spots et plusieurs centaines de pratiquants vraiment passionnés. Avez-vous bien pris en compte cette communauté, et surtout à qui avez-vous confié l'étude de l'impact des mâts sur la houle ? Une étude est-elle prévue ? A qui a-t-elle été donnée ? Comment peut-on être sûr que cette agence est forcément indépendante ? Merci.

**Emmanuel ROLLIN**

Merci pour cette question importante, en particulier pour vous les surfeurs. J'ai parlé plusieurs fois, au cours des réunions, de la philosophie d'Ailes Marines qui était basée sur la concertation. Pour les surfeurs, on peut mieux faire. Aujourd'hui, nous sommes en période de débat public, et nous n'avons pas le droit d'avoir des contacts avec des acteurs du territoire, par contre, c'est un engagement, et nous remettons les choses à plat, nous partagerons avec vous, nous échangerons suite au débat public.

Ensuite, en ce qui concerne l'étude sur l'effet du parc sur la houle et les vagues, l'étude a été confiée à *In Vivo*, à qui je vais céder la parole. C'est peut-être à lui de défendre son indépendance, mais je tiens quand même à rappeler qu'un bureau d'études tel qu'*In Vivo* n'a pas qu'un seul client. Il a beaucoup de clients et une réputation à défendre, en particulier face aux services de l'Etat. Aujourd'hui, nous sommes lauréats d'un appel d'offres, mais nous n'avons pas les autorisations pour construire le projet et pour l'exploiter. Il y aura des dossiers dont la pièce maîtresse sera l'étude d'impacts. Ils seront présentés en octobre 2014 au service de l'Etat, pour que commence la phase d'instruction. Si ces dossiers ne sont pas irréprochables, de qualité, indépendants, c'est immédiatement la crédibilité d'*In Vivo* qui perdra, et les prochains clients n'auront pas confiance en *In Vivo*, parce que les services de l'Etat n'auront pas confiance dans le travail d'*In Vivo*. Je pense que sur l'indépendance d'*In Vivo*, il n'y a pas tellement de doutes. Peut-être que Christophe Houise voudra compléter.

**Christophe HUISE**

Nous sommes complètement indépendants, d'abord parce que nous avons de nombreuses études en cours sur les énergies marines, mais pas. Nous sommes 30 personnes. Nous sommes associés à des chartes de déontologie, à des syndicats professionnels indépendants. Effectivement, il nous tient à cœur de conserver cette indépendance.

Pour revenir à la question de la houle, à qui ? Nous aurons à traiter et analyser les données qui vont nous être fournies concernant la houle. Un modèle spécifique va être mené sur les vagues, les courants, dont la houle. Le bureau d'études qui a été retenu par Ailes Marines est Actimar, à Brest. C'est un groupe assez connu, exclusivement dédié à des modélisations hydrodynamiques. Ils ont également des expériences significatives sur les parcs marins. L'étude est en cours, le modèle est en cours avec l'ensemble des données entrantes que vous pouvez imaginer, sur la

bathymétrie, les données de courants, de houle, de vent, qui vont permettre effectivement de voir la modélisation en prenant en compte les différentes phases du projet.

Aujourd'hui, on n'a pas pourquoi c'est des modèles et pourquoi on ne peut pas avoir des choses plus factuelles, plus précises en termes de rendu de résultats. Il n'y a pas de parc existant en France actuellement. Dans nos analyses, nos expertises, nous nous basons sur des retours d'expérience de parcs existants. Il y en a certains dont en Suède, et c'est l'exemple qui vous est montré, qui ont à peu près des similitudes, en tout cas, en termes d'importance de parc, en termes de surface. Vous avez ici la simulation de la houle, sans avoir mis le projet du parc. Vous voyez les différentes hauteurs de houle, les variations qu'il peut y avoir, y compris les déferlements que vous avez au niveau de la côte. Avec la simulation, en implantant le schéma d'implantation des éoliennes au niveau du modèle, il y a un effet de diminution de houle au sein du parc ou en sortie du parc, compte tenu de la direction de la houle. Par contre, lorsqu'on est sur la bande côtière, on constate qu'il n'y a pas de modification significative sur l'évolution de la houle. D'autres éléments de bibliographie et d'analyse sur des parcs et des mesures par contre qui sont faites sur des parcs actuellement en activité, montre qu'on a 10 % au maximum de diminution de hauteur de houle. Cela peut être de quelques dizaines de centimètres. La houle moyenne sur la zone du futur parc est à 70 % inférieure à un mètre. Là, on est sur la zone du parc, pas sur la côte. Les éléments du modèle et les suivis faits par ailleurs vont montrer la baisse significative.

Après, sur les retours d'expérience, on voit que la houle redevient normale au bout de 3 – 4 kilomètres au maximum après le parc. Effectivement, la houle est diminuée dans le parc, et au bout de 3 kilomètres, tout le train de houle se rejoint et retrouve des valeurs qui sont normales. Je ne vais pas vous faire injure en vous expliquant pourquoi la houle déferle sur la côte. C'est parce que vous avez des variations importantes de bathymétrie. Si on prend l'exemple des secteurs que vous fréquentez, je pense que vous devez effectivement être sur ces côtes. Quand vous passez sur des fonds sur une courte distance, vous avez des fonds qui sont à 20 mètres et vous passez sur des fonds à 15 mètres ou à 12 mètres ou à 5 mètres, ces variations de niveau des fonds vont faire que la houle va commencer à déferler. C'est principalement par les variations de bathymétrie et des plateaux rocheux que vous avez sur le bord de côtes que la houle déferle et présente un intérêt pour vous. C'est donc essentiellement cela qui vous permet de pouvoir surfer. Le parc est situé au plus proche de Fréhel, 16,2 kilomètres, jusqu'à 30 kilomètres. Nous considérons que la houle serait modifiée au niveau du parc, dans sa périphérie immédiate en aval. A voir après au niveau du modèle si ça a des effets significatifs au niveau de la côte. Pour l'instant, on ne peut pas dire oui. On considère que ça sera sans doute non, malgré tout, mais reste à voir les résultats des études.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Une dernière question pour cette première partie, avant de passer à la table ronde.

### **Julien GUILMOTO**

Bonjour, Julien Guilmoto, je suis aussi surfeur. Par rapport à la réfraction de la houle, c'est vrai que plein de paramètres sont à prendre en compte. Ce qui est difficile, c'est que vous faites la comparaison avec un endroit qui n'a rien à voir. C'est comme si on parlait d'autre chose, puisque là, ça concerne un lieu, le cap Fréhel qui a une fenêtre de houle assez particulière et qui fait la richesse de cet endroit, parce que la houle vient mourir sur cette côte. Après, il y a son intensité. C'est-à-dire que plus le vent souffle sur une longue période à tant de kilomètres-heure sur tant de distance, cela va générer une amplitude assez importante. S'il y a quelque chose devant, cela va freiner cette intensité, ce qui fait qu'une fois que la vague va déferler sur nos côtes, elle va perdre de son intensité. Je réagis par rapport à cela, en tant que professionnel, puisque je suis également moniteur de surf. J'en fais mon métier, donc je connais un peu. Nous sommes donc inquiets par rapport à ce parc éolien sur la réfraction de la houle.

**Antoine DUBOUT**

Pouvez-vous compléter ?

**Un intervenant**

Je suis complètement d'accord avec vous sur le fait qu'on ne peut pas comparer deux choses qui ne sont pas identiques. Ce que je vous disais, c'est qu'aujourd'hui, on a des retours d'expériences d'autres parcs, dans d'autres considérations. On n'est pas sur les mêmes bathymétries, pas sur les mêmes vents, pas sur les mêmes courants. Je suis d'accord. Ce qu'on vous montre là, c'est des exemples de choses qui montrent qu'il n'y a pas eu de variation. Après, là où on ferait une erreur manifeste d'appréciation et de jugement, ce serait de dire : « Au vu des autres parcs, il ne se passe rien là-bas, pourquoi chercher à le savoir chez nous ? ». C'est pour cela qu'il est impératif de le faire également, et de bien rechercher à déterminer quels sont les effets.

Après, quand vous dites que c'est le vent qui génère la houle, je pense que vous savez quand même que ce n'est pas le vent localement dans la baie qui lève la houle, mais c'est bien des vents du large. Avoir 100 éoliennes relativement espacées va modifier les éléments de vent à l'échelle proximale du parc, mais ce n'est pas un mur qui va complètement barrer le vent. Vu que la houle est une résultante des vents du large, il y aura des effets de houle au niveau du parc, et il faudra voir jusqu'où. Sachant que les retours qu'on a jusqu'à présent montrent que quelles que soient les différentes situations de vent, de bathymétrie, de houle, il n'y a pas eu plus de 10 % de modification de hauteur de houle en sortie de parc, quelles que soient les situations constatées. Après, on verra dans la situation de ce que l'on aura dans le parc au large de Saint-Brieuc. Pour l'instant, les effets seront a priori majoritairement concentrés au niveau du parc.

**Emmanuel ROLLIN**

Je voudrais revenir très rapidement sur cet engagement de concertation. On ira vous voir suite au débat public pour des réunions, et on pourra rentrer en profondeur pour matérialiser un peu cela. Chez Ailes Marines, nous avons une équipe qui s'appelle « Projet de territoires ». Le coordinateur est Bertrand Guidez, qui est ici à ma droite. Les membres de cette équipe sont également dans la salle. Ce sont des gens qui ont des connaissances dans beaucoup de domaines, mais dans des réunions pointues, ils sont toujours accompagnés, suivant le sujet, d'un spécialiste sur l'environnement. Dans ce cas-là, on parlera de la houle et des vagues, ou quand on parle du chantier avec une personne de Technip, etc. C'est donc vraiment un engagement fort, et l'équipe est structurée pour cela, puisque c'est dans les gênes et dans la philosophie du consortium.

**Antoine DUBOUT**

Je vous propose de passer à la deuxième phase. Vous aurez l'occasion de poser des questions. Je vais demander à Monsieur Le Boucher, Monsieur Coudray, Monsieur Daguin, Monsieur Dardoize, Monsieur Mangier et Monsieur Soullaine, de bien vouloir venir ici.

Pour cette table ronde, je vous propose de demander membres présents quels sont les impacts, comment mesurent-ils, quelles sont leurs réactions par rapport à ce qui a été posé. Chacun répondra un certain nombre de fois, puis on passera la parole à la salle à la fois pour les interpeler, et interpeler Ailes Marines, qui reviendra à sa place. Monsieur Le Boucher, quelle est votre réaction ?

**Pierre LE BOUCHER, Président du Comité Départemental des Voiles des Côtes-d'Armor**

Je vais juste repréciser un certain nombre de choses que j'ai entendues dans la première partie du débat. D'abord, je suis Pierre Le Boucher, Président du Comité départemental de voile, qui est le représentant de la Fédération française de voile en Côte-d'Armor, de toute la voile. Pas seulement des centres nautiques en bord de mer, mais également de toute l'organisation des compétitions à la voile sur le territoire costarmoricaïn, qu'elles soient des compétitions de bord de

mer ou des compétitions au large. Toutes ces manifestations sont dans le champ de nos responsabilités par rapport à cela. Monsieur Menher a parlé tout à l'heure d'un certain nombre de pratiquants et de structures, avec un impact et une dimension économique certaine aussi dans le paysage, loin d'être celle de mon voisin de la pêche, mais on dépasse quand même les 9 millions d'euros de chiffre d'affaires dans les centres nautiques, ces derniers étant une partie des clubs costarmoricains.

Sur l'aspect activité de la voile en Côte-d'Armor, elle est bien entendu liée au projet des structures, mais également liée à la présence de plaisanciers qui ont une pratique beaucoup plus libre. Elle est également à caractère économique via le réseau du tourisme, mais elle est également éducative à travers toutes les pratiques qu'on peut avoir, notamment dans le domaine de l'école et des activités scolaires. Sur la pratique, lorsqu'on a commencé à travailler sur ce dossier avec Ailes Marines, on a essayé d'analyser les différents types de pratiquants qu'on a chez nous, dans les activités. En gros, vous avez trois catégories principales de pratiquants :

- les centres nautiques, comme on le disait tout à l'heure, qui évoluent dans la frange littorale, dans la frange côtière qui ne doit pas dépasser 2 milles d'un abri, c'est donc toute l'activité de la voile légère, quelle qu'elle soit. Cette activité-là n'est pas directement impactée par le parc éolien.
- les pratiquants de la voile habitable qui a vocation d'aller un peu plus loin en mer. Je parle d'activités encadrées, notamment des écoles de croisières. Il y en a aussi dans la baie, plus sur le secteur de Paimpol, mais il y en a également en tant que skipper professionnel dans la baie. Comme l'a dit Madame Piqueret tout à l'heure, ceux-là seront liés aux préconisations de la Préfecture maritime et des autorisations ou interdictions de franchir ce parc dans un sens ou dans un autre. Dans le cahier d'acteurs proposé, on a fait des propositions éventuellement de balisage ou de système de dispositif de séparation de trafic, comme cela existe au passage des caps ou des points délicats de notre territoire.
- La troisième grande activité concerne la plaisance libre, de pratique, de tous les propriétaires ou utilisateurs de bateaux, qui, c'est vrai, devront observer un certain nombre de préconisations que donnera également la Préfecture maritime dans ce domaine.

Enfin, pour être complet dans cette première partie de présentation, un petit zoom sur les manifestations nautiques. Toutes les manifestations nautiques, et je vais volontairement passer sous silence tout ce qui se passe à la côte, il y en a à peu près toute l'année, en grand nombre. Cependant, on a quelques manifestations nautiques, en particulier des courses au large, qui pourront éventuellement avoir à tenir compte de la présence de ce parc éolien. On l'a dit tout à l'heure, je pense à des courses comme la Route du Rhum, le Tour de France à la voile, ou des manifestations un petit peu plus modestes comme Côtes-d'Armor Tour ou des manifestations nationales comme la course du Figaro. Là encore, pour en avoir largement débattu avec des skippers, avec des professionnels, avec des skippers de gros bateaux, y compris de gros multicoques, compte tenu de la dimension et de l'écartement entre les éoliennes, soit il y aura des dispositifs dans les instructions de course de ces manifestations, disant que telle et telle zone est à éviter ou à traverser de telle ou telle manière, chaque skipper étant responsable de la navigation à bord de son bateau. Il n'y a pas de permis pour la voile, mais il y a quand même un certain nombre de formations qualifiantes. Chacun devra donc tenir compte de ces préconisations. Voilà pour le premier tour que je pouvais faire par rapport à l'utilisation et à l'impact sur la pratique. Je vous donnerai quelques petits éléments supplémentaires tout à l'heure.

## **Antoine DUBOUT**

Monsieur Coudray, pas besoin de vous présenter, vous l'avez déjà fait.

**Alain COUDRAY**

Suite aux questions de tout à l'heure, je tiens à intervenir sur l'ensouillement des câbles pour commencer. C'est depuis 2007, à la Préfecture maritime de Brest que la pêche, représentée à l'époque par Pascal Leclerc, Yannick Tiouy et moi-même, ainsi qu'André Lebert avons demandé que ce soit ensouillé à 1,50 mètre. Quand j'entends RTE dire « dans la mesure possible », ce ne sera pas dans la mesure du possible, ce sera ensouillé tout le long. Un câble existe, le câble flag, et depuis 10 ans, il n'y a eu aucune intervention. Je l'ai déjà dit à Paimpol, je le répète, ce sera ensouillé. Tout ce qui est pour études, pour la biodiversité, la question qui a été posée, c'est pareil. Toutes ces demandes d'études ont été faites par les Comités des pêches, et bien sûr, *In Vivo* ne peut pas faire n'importe quoi, puisque toutes les études ont un protocole. Ce protocole n'est pas le protocole d'*In Vivo*, ni d'Ailes Marines, du Comité départemental, du comité régional, mais c'est un protocole Ifremer, parce qu'il n'y a qu'Ifremer qui est reconnue par les services de l'Etat pour toutes les études. Un protocole existe et personne n'a le choix.

Pour ce qui est des chalutiers, on aurait voulu que ce soit un chalutier à chaque fois pendant trois ans, mais non, il faut que ce soit le même chalutier, avec le même matériel. On n'a pas pu faire autrement, et voilà comment ça se passe. A chaque sortie, un chargé de mission du Comité départemental a la responsabilité de l'éolien qui embarque avec *In Vivo*, pour voir si vraiment les études sont faites comme la pêche le demande. On suit cela de très près, et tant que je serai là, ça sera comme ça. Ils le savent très bien, autant *In Vivo*, Ailes Marines que RTE.

**Antoine DUBOUT**

Monsieur Daguin, vous vous êtes déjà présenté tout à l'heure.

**Philippe DAGUIN**

Je me représente, je suis membre du Conseil d'administration de l'APP Lancieux, et j'ai participé à la rédaction de notre cahier d'acteurs. L'APP Lancieux est une association de pêcheurs et plaisanciers, association qui regroupe les usagers de la mer de Lancieux, qu'ils soient plaisanciers, pêcheurs amateurs ou pratiquants de sports nautiques. Elle représente un échantillon représentatif de la population locale aimant la mer et le plaisir qu'elle lui procure. Sa devise est d'ailleurs « Pour mieux vivre la mer ». C'est pourquoi le Conseil d'administration, inquiété par le projet d'éoliennes en mer implantées au large du Cap Fréhel, a décidé de consulter ses adhérents et sympathisants sur la position qu'elle devrait prendre vis-à-vis de ce projet.

Sur les 135 réponses écrites, 123 ont souhaité que l'APPL prenne position, 120, qu'elle participe à des actions communes, et 102 ont été défavorables à ce projet. Le Conseil d'administration a donc décidé de rejoindre le collectif Cap pour organiser des réunions d'information du public, qui n'ont pas eu lieu dans notre région, et participer au débat public en produisant un cahier d'acteurs. C'est le cahier numéro 1 que je vous invite à consulter si vous ne l'avez pas fait. C'est à ce titre que le CPDP nous a invités à participer à cette table ronde. Nous le remercions vivement, et allons pouvoir exprimer nos craintes et interrogations. Le maître d'ouvrage a déclaré que le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc a été conçu en partenariat avec les usagers de la mer de manière à pouvoir maintenir les activités préexistantes. Pourtant, il semble que les pêcheurs amateurs et les plaisanciers aient été oubliés. Ce tour de table est donc l'occasion pour nous d'exprimer nos réticences et de poser des questions.

La première réflexion essentielle que nous voulons exprimer est la suivante : « La mer est un espace naturel de liberté et d'évasion, exceptionnel, ouvert à tous ceux qui désirent s'évader un moment des nuisances de la vie moderne (bruit, embouteillages, pollution) au même titre d'ailleurs que la forêt la montagne et la nature en général ». On veille partout à la préservation de l'environnement, en particulier du littoral exceptionnel de la Bretagne. La preuve est la création du Conservatoire du littoral et la création de zones protégées. La baie de Saint-Brieuc et ses alentours en comportent de nombreuses : deux zones Natura 2000, dont une qui jouxte le projet,

réserve naturelle nationale, projet de labellisation des caps d'Erquy et de Fréhel comme grands sites de France, projet de parc normando-breton. On peut se demander s'il est possible de confisquer 80 km<sup>2</sup> de cet espace pour construire une usine de production d'électricité ayant inévitablement un impact sur son environnement. Si encore ce projet permettait de produire une électricité à un prix raisonnable, et sans gros dommages pour l'environnement, on pourrait se faire une raison, et accepter cet inconvénient. Cela ne semble pas être le cas comme le démontrent de nombreux cahiers d'acteurs.

On nous dit que l'énergie du vent est gratuite et renouvelable, cependant EDF rachètera l'électricité à Ailes Marines à un prix 4 à 5 fois le prix qu'elle la revend actuellement. Les éoliennes ont une durée de vie de 20 à 30 ans. Si on veut continuer à produire au-delà, il faudra faire de nouveaux investissements pour les réhabiliter ou en construire de nouvelles, et en assurer la maintenance. Cela pèsera toujours sur le prix de l'électricité. Une énergie renouvelable oui, mais jamais gratuite. De plus, l'énergie du vent est intermittente et n'intervient pas toujours quand on en a besoin. L'Allemagne a dû payer la Pologne pour qu'elle accepte de recevoir son trop-plein de production.

Je vais maintenant exposer nos craintes sur les impacts négatifs pour les pêcheurs amateurs et les plaisanciers. Pour les pêcheurs, tout d'abord, comme l'ont fort bien exposé de nombreux cahiers d'acteurs, l'Association pour la protection des sites d'Erquy et ses environs, garder les Cap, bien Vivre à Plurien, Vivre Armor Nature, Surfrider, Agence des aires maritimes protégées, le Collectif Cap, la SPPEF. Ce projet aura des répercussions certaines sur l'environnement marin, surtout en phase de travaux, turbidité, diminution des réserves halieutiques, destruction de l'habitat marins, obstacle au mouvement des espèces, bruits sous-marins préjudiciables aux poissons et aux cétacés, modification des fonds marins et dépeuplement benthique.

Certes les pêcheurs amateurs de Lancieux n'évoluent pratiquement que le long de la côte d'Emeraude, entre le Cap Fréhel et Saint-Malo. On pourrait penser qu'ils ne seront pas impactés par le projet, compte tenu de sa distance supérieure à 16 kilomètres. Cependant les forts courants qui portent vers l'Est vont probablement étendre tous ces dommages dans cette zone très fréquentée par les pêcheurs de la toute côte Saint-Cast, Saint-Jacut, Lancieux, Lancieux, Saint-Briac, Saint-Lunaire, Saint-Malo, donc au-delà des Côtes-d'Armor. Les Côtes-d'Armor ne sont pas une frontière. Comment se fait-il qu'aucun débat public ou réunion d'information n'ait été organisé sur cette côte qui est pourtant aussi concernée. On ne parle que de la baie de Saint-Brieuc, en mer, il n'y a pas de frontière et le Cap Fréhel n'en est pas une. Rappelez-vous le nuage de Tchernobyl qui ne devait pas passer la frontière française. Comment peut-on avoir une idée exacte des nuisances du projet sur les utilisateurs de la mer, alors qu'on ne connaît pas les effets sur les courants, effets qui pourront modifier sérieusement les profils du trait de côte par ensablement ou envasement éventuel.

On nous dit que des études d'impacts ont commencé, d'ailleurs bien tardivement, puisque ces résultats ne seront connus qu'à la fin du débat public. De plus, elles sont commandées par Ailes Marines à une société sous-traitante, *In Vivo*, et payée par elle. On peut craindre un manque d'indépendance de cette étude malgré les affirmations que nous avons entendu précédemment. Comment se déroulent ces études ? Dans un premier temps, la société *In Vivo* procède à un état initial des lieux. A partir de cet état, comment évaluera-t-on les répercussions néfastes possibles sur les milieux tant pendant la phase de construction que d'exploitation. Existe-t-il des solutions pour y pallier préventivement, sinon que fera-t-on ? Abandonner le projet ? Par la suite, un suivi doit être assuré. S'il s'avère que ces répercussions sont désastreuses pour les milieux, pourra-t-on y remédier ? Dans le cas contraire, continuera-t-on le projet ? Nous rappelons que le principe de précaution est inscrit dans la constitution depuis le 1<sup>er</sup> mars 2005. Sa définition est : « Lorsque les activités humaines risquent d'aboutir à un danger, moralement inacceptable, scientifiquement plausible, mais incertain, des mesures doivent être prises pour éviter ou diminuer ce danger ».

Le danger moralement inacceptable est un danger pour les humains ou pour l'environnement, qui est menaçant pour la vie ou la santé humaine (ce n'est pas le cas ici) ou bien grave et réellement irréversible, ou bien inéquitable pour les générations présentes ou futures, ou bien imposé sans qu'aient été dûment pris en compte les droits humains de ceux qui le subissent.

**Antoine DUBOUT**

En avez-vous encore pour longtemps, Monsieur Daguin ?

**Philippe DAGUIN**

Dernière page. Je vais maintenant aborder nos craintes pour la navigation de plaisance et la croisière côtière. Comme on l'a dit pendant la belle saison, de nombreux plaisanciers traversent la baie de Saint-Brieuc, du cap Fréhel à Bréhat, ou des ports de la baie vers les villes anglo-normandes. J'ai moi-même navigué des dizaines de fois dans cette zone pendant plus de 50 ans. Je suis sûr que le plaisir de la navigation ne sera pas pour moi-même, je serai alors sans doute trop âgé pour naviguer, mais pour tous les plaisanciers, ce plaisir sera gâché, en passant à proximité de ces immenses girouettes qui boucheront l'horizon marin, si apprécié des navigateurs, et couvriront le bruit du vent dans les voiles et de l'étrave fendant les flots. C'est peut-être du mauvais lyrisme, mais c'est la vérité.

Quant à la navigation à l'intérieur du parc, même si elle est autorisée, quel plaisir sera de les côtoyer. Pour ma part, je ne dirai jamais « naviguer entre les éoliennes ». De toute façon, ce sera un énorme obstacle sur les routes maritimes. D'autres questions se posent, la course du Rhum, course mythique. Aura-t-elle toujours autant d'attrait pour les milliers de touristes qui viennent au Cap Fréhel pour admirer les bateaux doubler le Cap ? Pourra-t-elle-même encore avoir lieu pour des questions de sécurité ? On a également évoqué toutes les autres courses de croisière.

**Antoine DUBOUT**

Il faut que vous concluez, Monsieur Daguin.

**Philippe DAGUIN**

On parle des balises AIS, c'est bien gentil, mais les plaisanciers ne sont pas équipés de ce genre de choses. On parle également des problèmes qu'il peut y avoir pour les radars, les perturbations, les radars embarqués. Tout cela doit être vérifié. En conclusion, tous les désagréments apportés par ce parc vis-à-vis des usagers de la mer que sont les pêcheurs amateurs et les plaisanciers, ne risquent-ils pas de les faire fuir vers d'autres horizons que ceux détruits par un parc industriel de 80 km<sup>2</sup> qui n'est même pas rentable ? Si ce projet aboutit, il aura un impact négatif sur le tourisme nautique, très important pour l'économie de notre région, avec ses côtes sauvages d'une beauté réputée. Les Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, qu'il ne faut pas oublier, attirent tous les amateurs de la plaisance, même les étrangers. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater les longues files d'attente pour bénéficier d'une place de port ou d'un mouillage. A ce sujet, l'aménagement d'un port de maintenance ne va-t-il pas réduire les capacités actuelles ou envisageables du port retenu ? C'est terminé.

**Antoine DUBOUT**

On passe maintenant à Monsieur Dardoize.

**Stéphane DARDOIZE, Président de la FFESSM 22**

Je suis Président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins des Côtes-d'Armor. Contrairement à ce que mes voisins ont l'air d'avoir préparé, j'étais sur une table ronde. Je vais être effectivement très succinct dans mon propos. Je représente 1 500 licenciés qui sont organisés autour de 14 types de pratiques. En ce qui concerne le projet d'Ailes Marines, les pratiques qui, pour nous, risquent d'être impactées sont la plongée bouteille, enfin subaquatique,

tout ce qui est lié à l'apnée, la pêche sous-marine, l'environnement biologie, photos, vidéos et archéo. Sachant qu'on a d'autres activités au sein de cette fédération.

Au-delà des 1 500 plongeurs licenciés du département, il y a aussi, directement lié au projet, a minima 2 500 plongeurs d'autres départements et d'autres régions qui viennent régulièrement sur la baie pour s'adonner soit à la plongée bouteille, soit à l'apnée. A ce titre, nous nous sentons particulièrement concernés par le sujet de ce soir. Notre souhait, notre enjeu est essentiellement lié à la faune et à la flore, et effectivement, quand je parle de souhait, ce serait de pouvoir participer aux travaux qui sont faits pour voir l'impact avant, pour mesurer et faire un état des lieux de ce qu'il se passe aujourd'hui en termes de faune et flore sous l'eau, puis de mesurer l'impact après le projet.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Monsieur Lavigne, le Légué.

### **Michel LAVIGNE, les pêcheurs plaisanciers du Légué**

Bonjour, je représente ici l'association nautique du Légué. Je vais aussi vous parler d'une APP (Amicale de Pêcheurs Plaisanciers de Saint-Quay-Portrieux) à laquelle je suis également adhérent, mais je ne suis pas mandaté. Je présente les excuses du président, Claude Bougault. L'APP organise, depuis plusieurs mois, une sortie ce soir à Pontrieux, et il ne peut être présent. Je reviens à l'association nautique du Légué. Le Légué, quelqu'un disait en préambule que c'est un port qui assèche à marée basse, c'est un de nos problèmes. Il y a des avantages, mais il y a aussi quelques inconvénients. Nos bateaux sont dans un bassin à flots, et pour sortir, y compris à marée haute, sauf par les très gros coefficients, on est tributaire d'une écluse avec des horaires de fonctionnement relativement limités. C'est vrai aussi pour Binic. Je n'ai pas vu de représentants de Binic ce soir. Cela veut dire que quand on veut aller à Jersey, je prends cet exemple que j'ai vécu il n'y a pas très longtemps, que l'heure de l'écluse est la nuit, on navigue de nuit. On a des voiliers habitables qui nous permettent de naviguer la nuit, avec une instrumentation et des moyens de sécurité qui nous garantissent la pérennité de nos vies. J'insiste, et j'ai insisté dans toutes les réunions auxquelles j'ai pu participer, y compris en instance de concertation, sur la confirmation qu'on aurait l'autorisation de traverser le parc. Le balisage cardinal, fut-il lumineux, fut-il équipé d'émetteurs AIS ! On n'est effectivement pas nombreux à être équipés de ce genre d'équipement, encore moins nombreux à avoir des radars à bord.

Quand on est dans le parc, on aura passé les bouées cardinales, on ne verra plus les éoliennes. Seront-elles rendues lumineuses ? Je ne parle pas des clignotants rouges qui informent la navigation aérienne, je parle de nous autres qui sommes au ras de l'eau. On évoquait auprès de Monsieur Dogeron, à l'occasion d'une réunion précédente, le fait qu'Ailes Marines va produire de l'électricité. Ça ne coûte pas cher en consommation de mettre des LED au-dessus des socles, sur la base des éoliennes, pour nous permettre de les voir. C'est une question qu'on pose de manière récurrente, parce que c'est un de nos soucis. Nous, on naviguera dans le parc éolien. En termes d'information aussi, je rentrais de Jersey la semaine dernière, sur Saint-Quay-Portrieux, et on a croisé deux bouées jaunes, avec des croix, avec des capteurs solaires. Il m'a semblé qu'elles marquaient non pas l'emprise du parc éolien, mais la zone d'étude. Quelqu'un peut-il me confirmer ça ? A l'ANL, personne n'a enregistré d'avis URNAV (Avis Urgent aux Navigateurs) émis par les crosses, nous indiquant la présence de ces bouées.

Rentrer à la maison avec les documents dont je dispose, il me semble avoir pu confirmer que ça marquait cette zone. Comment peut-on en être informé plus précisément, notamment avec des coordonnées en longitude et en altitude, de manière à ce qu'on en tienne compte quand on navigue la nuit, par temps de brouillard par exemple ? Je ne vais pas vous lister toutes les questions, parce que je ne voudrais pas non plus mobiliser le temps, il vaut mieux laisser le temps au débat. On n'a pas émis de cahier d'acteurs, et j'ai expliqué à Monsieur Hoché, de la

Commission particulière du débat public, que si on n'a pas émis de cahier d'acteurs, c'est volontairement. En effet, à l'ANL, il y a des adhérents qui sont farouchement opposés, d'autres qui sont pour, et d'autres n'ont aucun avis. On ne peut pas parler d'une seule voix sur un cahier d'acteurs, j'ai donc listé et envoyé à la Commission particulière toutes les questions qu'on se pose. Certaines ont été évoquées, et moi, j'en rajoute une autre. Comme certains sont intéressés, j'ai bien compris qu'il y aura une zone de protection autour de la partie active du chantier. Est-il possible d'envisager d'avoir des visites organisées ? ça, c'est pendant le chantier. Une fois le parc en service, ça a un aspect économique plutôt que de faire fuir les touristes, ça pourrait être attractif qu'une entreprise ou un service public organise des visites du parc. Nous, on a des bateaux, on va pouvoir y aller. Il y a ceux qui sont à terre et il y a beaucoup d'estivants que ça intéresserait d'aller voir de près ce qu'il se passe. Vous dites que l'impact visuel sera très réduit.

### **Antoine DUBOUT**

Compte tenu du fait qu'on prend beaucoup de retard, je vous propose de répondre tout à l'heure globalement aux questions, en particulier à celle-là. On demandera à Ailes Marines de répondre.

### **Michel LAVIGNE**

Je la pose, parce que je pense qu'elle intéresse une bonne partie des personnes.

### **Monsieur MANGIER**

Oui, bien au contraire, vous avez raison. Monsieur Mangier, pilote du Légué, donc premier concerné.

### **Eric MANGIER**

Bonsoir à tous, je me présente, Eric Mangier, je suis pilote des Côtes-d'Armor, c'est-à-dire que j'exerce sur les ports du Légué, ainsi que celui de Tréguier. On assiste les capitaines de navire pour accoster et sortir leurs navires du port. Cette activité commence en elle-même au niveau de la bouée du Légué, donc vraiment en zone côtière. Par contre, les navires qu'on va servir vont tangenter le parc éolien. Tout à l'heure, sur le schéma, j'ai vu le chenal d'accès au port du Légué, les navires vont passer à côté. Saint-Malo, plus dessus. Sur le premier schéma que j'avais vu, effectivement le chenal d'accès passait dedans, et à l'heure actuelle, un commandant de navire va voir le parc éolien comme un obstacle. Quand il va préparer sa traversée, ce ne sera pas le but d'aller dedans, il va le contourner. Je ne pense donc pas que cela ait un gros impact sur le trafic maritime. Il y a plutôt une question de sécurité qui va se poser. Une défaillance ou une erreur de navigation peut arriver, et à ce moment-là, le balisage sera remis en cause, puis les choses vont évoluer dans le temps, on en saura un peu plus. C'est tout ce que j'avais à dire. Pour les fréquences radars, avant je naviguais, j'étais commandant sur les navires de commerce. Je n'ai pas eu l'occasion de fréquenter des parcs éoliens, j'ai croisé des zones offshore, on ne prend plus ce genre de précautions. Par contre, en allant sur la région de Marseille, Fos-Laverra, j'ai souvent eu l'occasion de mouiller dans cette rade, il y a des éoliennes sur terre qui sont proches de la rade. Je n'ai pas constaté d'interférences sur les écrans radars des navires que j'ai commandés. C'est tout ce que j'avais à dire sur ce sujet.

### **Antoine DUBOUT**

Monsieur Soulaïne.

### **Maël SOULAINÉ, Président des surfeurs**

Bonjour à tous. Je suis Président de la Malicorne Surf Association, unique club de surf à l'Est du département des Côtes-d'Armor. Je dis bien « unique », parce que ce n'est pas le seul club de surf des Côtes-d'Armor, mais il y en a aussi deux autres, un à Perros-Guirec, et un à Trestel. Il y a bien un Comité départemental de surf, au même titre qu'il y a un Comité départemental de voile pour les Côtes-d'Armor. Bien évidemment, le surf n'a pas la même notoriété que la voile, n'a pas

le même patrimoine, mais il a aussi son propre patrimoine, ses propres valeurs et un fort attachement aux paysages et aux espaces sauvages.

La Malicorne a été créée en 2007, elle est affiliée à la Fédération française de surf. Ma présence ici est donc signalée à la Ligue régionale de surf, ainsi qu'au Président de la Fédération française de surf à qui j'ai envoyé mon cahier d'acteurs et toutes les informations que j'ai pu communiquer. Il n'y a pas qu'un seul spot de surf, comme l'a dit un camarade tout à l'heure, il y en a plusieurs, il y en a même jusqu'en Ille-et-Vilaine, le Bernic Surf Club. La particularité du Cap Fréhel est que c'est un des derniers spots de surf qui a une vague particulièrement puissante, et surtout, dans un espace paysagé préservé. Ainsi, les surfeurs, même presque professionnels, sont nombreux à faire plusieurs heures de route pour venir au Cap Fréhel. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas une vulgaire plage avec des immeubles autour et un port industriel à côté. Le Cap Fréhel reste un des derniers espaces préservés, et c'est bien pour ça qu'on espère lui donner le titre de grand site de France qui normalement doit désigner un site dont le paysage a été préservé de l'urbanisation, site qui devrait faire partie aussi du projet de parc naturel régional Côte d'Emeraude, dont une des tenantes est bien sûr l'aspect paysager, préserver les paysages le plus naturel possible. Notre club n'a peut-être qu'une cinquantaine de licenciés, il ne représente pas le nombre de pratiquants global qu'il y a dans ce secteur-là, puisqu'un bon nombre de pratiquants du surf ne souhaitent pas forcément être affiliés à quelconque fédération. C'est une pratique assez libre, mais nous avons eu le mérite depuis 5 ans de structurer l'activité, tout d'abord pour offrir aux jeunes la possibilité de progresser, d'avoir des encadrements qui sont toujours véhiculés dans un esprit de respect de l'environnement. C'est ainsi que nous travaillons en étroite collaboration avec la Surf Rider Fondation qui a une antenne locale dans les Côtes-d'Armor. Nous organisons des nettoyages des plages tous les ans depuis déjà près d'une dizaine d'années, bien avant que l'Association Malicorne fût créée. Ces nettoyages de plages nous permettent de constater le triste état du littoral qui subit les nombreux déchets des diverses activités qu'il peut y avoir sur le secteur.

Bien évidemment, nous avons été très surpris de voir ce projet arriver, ressortir des cartons, j'ai envie de dire. La première fois que nous avons entendu parler de parc éolien, c'était lorsque Nass&Wind était un des fervents acteurs de ce projet, il y a 5 ans de cela, si je ne me trompe pas. Un jour, en regardant le site web de la commune de Plévenon, j'entends parler du projet, je communique avec l' élu local qui me donne les coordonnées de cette société. Nous les rencontrons sur Saint-Brieuc, nous discutons, et puis tout redevient silencieux pendant de nombreuses années. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec un technicien du CG22 sur le canton de Malignon, pour la création de notre école de surf. Nous avons eu une subvention du plan nautique. Tout ça juste pour expliquer qu'on est bien connus normalement par les services du CG22 qui sont censés suivre les associations sportives.

Puis un jour, je réentends parler du projet de parc éolien, et semble-t-il, il y a déjà eu de nombreuses réunions de concertation. On se targue de 200 réunions de concertation, par contre, on n'a participé à aucune. Il a fallu creuser, batailler, s'inviter à des réunions en préfecture pour s'informer sur le sujet. C'est ce que j'ai fait avec mon humble bâton de pèlerin, par esprit d'éthique et d'information. Par la suite, je suis rentré en contact avec la Commission nationale du débat public qui m'a permis de m'informer et de participer aujourd'hui à cette table ronde. Nous avons émis un cahier d'acteur, parce que nous considérons qu'en plus du potentiel impact sur la houle... Je parle de « potentiel impact », parce qu'ayant fait des études universitaires, tant qu'il n'y a pas de preuves scientifiques claires et précises, on ne peut que parler au conditionnel. Je me suis quand même étonné de voir, dans le cahier du maître d'ouvrage, des données sur la houle inférieure à 1 mètre dans la baie de Saint-Brieuc. Etant universitaire de formation, on nous a toujours appris dans une dissertation à mettre les ressources, je ne les ai pas trouvées sur cette donnée. Des petites incohérences qui m'ont un peu piqué, et j'ai eu envie bien sûr, avec mon esprit démocratique, de faire part de ces questionnements. Puis on a été aussi surpris de voir que le Comité de voile, tant mieux pour lui, avait déjà conclu un accord bien avant le débat public, qui permettait ainsi aux enfants compétiteurs de pouvoir recevoir du matériel pour leurs compétitions.

Un propre membre de mon association faisant de la voile s'est vu proposer un optimiste, une voile estampillée Ailes Marines toute neuve, si elle acceptait de faire de la compétition.

Avouez que face aux petits moyens que nous avons, on peut rester dubitatif sur cette façon de faire, juste avant un débat public. A quoi sert le débat public si bien avant, tous ces enfants sont convaincus de la véracité du projet. J'ai aussi été assez étonné de voir que dans les écoles, étaient envoyés des messages pour faire la promotion d'Ailes Marines alors que le débat public n'était pas clos. Voilà, donc la raison de notre questionnement.

### **Antoine DUBOUT**

Il n'était pas commencé.

### **Maël SOULAIN**

Il n'était pas commencé, mais il y a encore eu dernièrement des actions de promotion, signature de conventions pendant le débat public. Je me demande si c'est vraiment éthique ou pas. C'est une question, le débat public est là pour y répondre. Je n'ai nullement la prétention de vouloir rivaliser avec le Comité de voile qui a sa propre histoire, sa propre harmonie et son aura, ni avec le Comité des pêches qui sont des gens courageux, qui ont bien sûr une vision de la mer aussi. Je suis là pour discuter. Merci.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Comme la table ronde a duré plus longtemps que prévu, je vous propose qu'Ailes Marines donne quelques réponses, mais pas l'intégralité. Vous le ferez à l'occasion des questions posées par la salle. Si vous voulez nous rejoindre et donner quelques éléments de réaction aux différents témoignages des différentes associations.

### **Emmanuel ROLLIN**

Effectivement, une table ronde très riche. Nous n'allons pas pouvoir répondre à toutes les questions, faute de temps. Je vais me focaliser sur certains aspects, et je passerai ensuite la parole à Bertrand Guidez sur d'autres aspects. Je voudrais revenir sur l'étude d'impact. Tout d'abord ce qui a été mentionné, la réalisation d'un état des lieux, ce qu'on appelle l'état initial, et l'évaluation des impacts, c'est exactement la démarche d'une étude d'impact. Je peux confirmer cela, il n'y a pas de problème. Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que l'étude d'impact n'est pas du tout une formalité, c'est-à-dire que ce n'est pas une étude qui va démontrer que tout va bien, on y va, on fait le parc. Il y a tout un processus pour obtenir les autorisations, une phase d'instruction. Il y a une mise à disposition du public de l'ensemble des études, il y a une enquête publique. On pourrait imaginer, pour répondre à une des observations, que le projet ne voit pas le jour parce que l'étude d'impacts démontre qu'il y a des impacts incompatibles, inacceptables. Des suivis seront préconisés dans l'étude d'impact, et Ailes Marines s'est engagée à ce qu'il y ait des suivis tout au long de la vie du projet, y compris durant le démantèlement en fin d'exploitation. Ce sont des suivis qui seront échelonnés sur une trentaine d'années au moins, des suivis qui seront aussi préconisés dans les autorisations données par la préfecture. Ces suivis permettront de voir si les mesures qui ont été prévues sont pertinentes ou s'il faut les adapter à nouveau.

Sur ce point, il n'y a pas de doute. Je voudrais également revenir sur la navigation. Je reprends les précautions d'usages, les décisions définitives seront prises par la préfecture maritime, mais la navigation de nuit pour des bateaux non équipés entre autres de radars ou d'AIS sera tout à fait possible, puisqu'un balisage suivra les dernières normes en vigueur. Ce sera un balisage lumineux, à 360 degrés. De ce côté-là, il n'y a pas de problème. Les bouées que vous avez rencontrées, ce serait à confirmer, mais effectivement, nous avons des appareils de mesure qui sont dans la baie. On peut donc imaginer que ce sont des bouées liées à ces appareils de mesure. La pose de ces appareils de mesure a fait l'objet d'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime. Il y a eu des avuraves, et l'information est disponible. S'il y a nécessité de

communiquer à nouveau, j'imagine que c'est quelque chose de possible, si cette information n'est pas suffisamment connue.

Ensuite, et je m'arrêterai là-dessus, même si on aurait envie de répondre sur tous les points.

**Antoine DUBOUT**

Vous aurez à mon avis l'occasion de répondre aux questions qui vont être posées.

**Emmanuel ROLLIN**

L'accord avec le Comité de voile, puis les messages dans les écoles, la signature de convention. Ailes Marines n'a pas de contact avec les acteurs du territoire en dehors des réunions, il n'y a pas de signature de convention ou quoi que ce soit pendant le débat. Les messages dans les écoles, nous sommes allés dans une seule école qui est le lycée Jules Vernes, et c'était en compagnie de la CPDP.

**Antoine DUBOUT**

Avec l'accord de la Commission Particulière des Débats Publics.

**Emmanuel ROLLIN**

Et la présence de la CPDP. Il n'y a pas de doute là-dessus. Ensuite, l'accord signé avec le Comité des voiles n'est pas du tout un secret, la presse était convoquée, etc. Nous sommes très fiers de cet accord. Il a été signé après, une fois que nous avons été lauréats. C'est-à-dire que lorsqu'il y a eu des consultations, lors de la phase d'étude des dossiers, des différents candidats, cet accord n'était pas signé. Ensuite, pourquoi un accord avec la voile ? Pour plusieurs raisons très rapides, pour ne pas rallonger ma réponse.

Tout d'abord, en raison du poids de la voile dans le territoire. On parle de 15 000 licenciés, je crois que c'est le deuxième sport dans le département. Ensuite, pour un lien direct, nous utilisons la même ressource, le vent. L'éolien est une banalité, mais les éoliennes tournent avec le vent, et les voiliers sont propulsés par le vent. Il y a donc vraiment un lien direct. Puis la troisième raison, Iberdrola est un des fondateurs d'Ailes Marines, et il a une vieille tradition dans la voile en étant en particulier sponsor de la coupe de l'America. Quand vous allez au siège de l'entreprise, la première chose que vous voyez est un voilier de la coupe de l'America, à la réception. C'est donc vraiment une vieille tradition de l'entreprise. Je vais céder la parole à Bertrand Guidez pour compléter sur d'autres points.

**Antoine DUBOUT**

Monsieur Guidez rapidement, de façon à pouvoir laisser la parole à la salle.

**Bertrand GUIDEZ, coordinateur de l'équipe projet territoire**

Je vais réagir sur deux points sur cette table ronde qui était particulièrement riche, à savoir la concertation en premier lieu avec l'association des pêcheurs plaisanciers de Lancieux. Effectivement, nous n'avons pas eu de relation directe, nous les avons eues au niveau des pêcheurs plaisanciers, notamment à travers le Comité départemental des pêcheurs plaisanciers qui regroupe une trentaine d'associations, et plus de 3 000 adhérents. Juste pour dire que nous ne minorons pas l'importance des pêcheurs plaisanciers de Lancieux. Actuellement, la concertation n'est pas terminée. Si le maître d'ouvrage décide de poursuivre le projet, elle s'accroîtra, elle sera élargie, et bien sûr, nous discuterons avec l'association, soit directement en relation bilatérale, soit au travers de l'instance de concertation ou au travers des réunions qu'on pourrait avoir avec le collectif KP. En effet, je crois savoir que vous aviez rejoint ce collectif, il y a peu.

Mea culpa également pour dire que la concertation n'est pas encore terminée, et s'échelonne dans le temps, elle sera poursuivie. Par rapport au tourisme, c'est un sujet que beaucoup de personnes évoquent. Certaines y voient quelque chose d'ambitieux, d'autres ont des inquiétudes. A savoir que lors de la réunion à Erquy le 29 mai, sur les retombées économiques du projet, l'étude qui est actuellement menée par Côte-d'Armor Développement. Aujourd'hui on est en discussion, en train de défricher le sujet. Dans les propositions, les cahiers d'idées qu'on pourrait avoir, il y a effectivement la possibilité par le biais de navettes de transport de passagers, de visiter le parc, en tout cas de s'en approcher. C'est une idée qui reste encore à étudier, à confirmer dans les règles de sécurité optimales. Cette idée, nous la relevons et elle sera creusée dans les temps qui viennent, avec toutes les précautions qui restent à définir.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Je vous propose maintenant de laisser la parole à la salle pour poser des questions, pendant une demi-heure, trois quarts d'heure. Qui veut prendre la parole ?

### **Frédéric ABASQUE**

Bonjour. Frédéric Abasque, surfeur, résident d'Ille-et-Vilaine. La remarque sur la question des points de vue depuis l'Ille-et-Vilaine est je trouve très judicieuse quand on voit la corniche de Saint-Briac. Je ne suis pas originaire de la région, je suis venu ici pour le travail. J'ai découvert ce point de vue qui est pour moi un des plus beaux de Bretagne, pourtant, en bon finistérien, j'étais très chauvin sur mon Finistère. Je me demande ce qu'il adviendra de ce type de point de vue, même depuis les remparts de Saint-Malo, quand on voit que par beau temps, on arrive à voir Chausey depuis Saint-Briac alors que Chausey ne culmine qu'à une quinzaine de mètres, quelque chose comme cela. Je reste donc un peu dubitatif sur cet impact.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. La question s'adresse à la Commission nationale qui a fait faire cette étude complémentaire. Il est clair qu'on ne pouvait pas prendre la totalité de la baie, on s'est limité aux Côtes-d'Armor. Le site va de Saint-Jacut à Bréhat, qui est la baie de Saint-Brieuc. Un certain nombre de points ont été évoqués, et on va voir de quelle manière on pourrait avoir une vue à partir de Lancieux. On pourra tout au long probablement avoir des vues, mais il est clair qu'il fallait s'arrêter quelque part. On peut très facilement ajuster à partir d'un point. Si la question est celle-là, chacun ne pourra pas avoir la vue depuis sa maison. Techniquement, on ne peut pas le faire, et chacun pourra ajuster à partir des quelques points que l'on va analyser, ce qui est déjà très complexe. On va regarder de quelle manière on peut le faire à partir de Lancieux. Je l'ai bien noté, et je comptais le dire pendant la conclusion. Tout fait partie des Côtes-d'Armor, mais encore une fois, on ne peut pas le faire de tous les points de la baie. Autre question ?

### **Loïc FRELE**

Loïc Frelé, originaire du Cap Fréhel. Je travaille maintenant à Rennes. J'ai deux petites questions qui ne sont pas vraiment en lien avec les utilisateurs de la mer, mais plutôt des questions techniques sur l'implantation du parc. Je n'ai pas encore lu tous les cahiers du maître d'ouvrage, mais sur l'implantation dans le sens du courant, il y a un point que je n'ai pas trop compris. Pourquoi a-t-on implanté les éoliennes dans le sens du courant ? Il y avait également l'orientation, et j'étais intéressé par connaître l'orientation des pales par rapport à l'axe des pieux. Une étude avait-elle été faite en termes de régularité du vent dans cette zone où on prévoit de faire le parc. Le deuxième point portait plus sur les fondations. On a parlé de jacket, de fondations jacket, mais je ne maîtrise pas trop. De ce que j'ai pu voir, les premiers parcs d'éoliennes offshore dans les mers du nord sont des mers beaucoup moins profondes. Là, j'ai cru voir des hauteurs de jacket de 50 mètres. Vous avez parlé d'un point de vue de recyclage des fondations en lacets qui seraient plus faciles. On n'a pas parlé du recyclage des éoliennes après les 20 ans ou les 30 ans d'utilisation, puisque les éoliennes, de ce que j'ai compris, sont fabriquées avec des matériaux

ayant un impact sur l'environnement, des matériaux composites. Je ne sais pas si ces points-là ont été pris en compte. Mes deux points sont l'implantation dans le sens du courant, et également le retour qu'on a sur la technologie jacket en fait.

### **Antoine DUBOUT**

Effectivement, ce n'est pas directement lié au thème, néanmoins je propose qu'on essaie de vous répondre.

### **Emmanuel ROLLIN**

Je vous remercie pour ces questions qui reviennent un peu à la base du projet. D'abord le Cap 314, c'était une des prescriptions du cahier des charges. Ça avait été défini suite aux concertations qu'avait faites le gouvernement avec les acteurs de la mer, en particulier pour des raisons de chalutage, c'est-à-dire pour être dans le sens du courant et permettre, dans la mesure du possible, le chalutage. C'est aussi pour cela d'ailleurs que dans la zone dont parlait Monsieur Coudray tout à l'heure, qui s'appelle « l'avenue », où il y a du chalutage, il n'y a pas d'éolienne implantée.

Je n'ai pas très bien compris la deuxième partie de la question. Il m'a semblé que vous m'aviez parlé d'orientation des pales et de la régularité du vent. Sur le vent, on va mettre une diapositive ressource qui vous montrera un petit peu la répartition du vent. En ce qui concerne l'orientation des pales, elles sont fixées sur un rotor qui est lui-même fixé sur une nacelle. C'est là qu'est la génératrice qui génère du courant. Tout cela s'oriente en permanence, et les éoliennes sont en permanence face au vent. Elles s'orientent tout le temps, les pales elles-mêmes tournant sur un axe suivant la force du vent pour garantir une vitesse constante, en gros de 13 tours/minute, quel que soit le vent. Sur cette carte, vous avez la zone d'implantation du parc, toujours avec nos points qui symbolisent les éoliennes. Un des gros avantages de l'éolien en mer, par rapport à l'éolien terrestre, c'est d'une part la force du vent, et d'autre part, la régularité du vent. Très souvent, on compare le parc par rapport à des parcs en terre, même situés proches de la côte. On voit très bien que quand on s'éloigne, en plus le parc est au large de la baie, pas à l'intérieur de la baie, on voit très bien que le vent augmente et est beaucoup plus important qu'à terre. D'ailleurs je rappelle au passage que les éoliennes tourneront 90 % du temps puisqu'elles commencent à partir d'une vitesse de vent de 12 kilomètres-heure.

Ensuite, au niveau du recyclage, je vais vous parler du recyclage des fondations et des câbles, puis je passerai ensuite la parole, si vous le permettez, Monsieur le Président, à Philippe Kavafyan, d'Areva, qui pourra parler du recyclage des éoliennes. En ce qui concerne les fondations, en ce qui concerne le recyclage en lui-même, le démantèlement est obligatoire à la fin de l'exploitation du parc. Il y aura même des provisions, des garanties financières qui seront déposées au début de l'exploitation pour garantir le démantèlement en fin d'exploitation. Les fondations de type jacket sont en acier, donc recyclables à 100 %. C'est un matériau qui est très facile à recycler. Ensuite, il y a le problème des câbles, donc avant le démantèlement, il y aura une étude de l'impact sur l'environnement. On peut donc imaginer les câbles étant ensouillés, que le démantèlement, enlever les câbles, serait plus préjudiciable pour l'environnement que les laisser, c'est-à-dire les couper au ras, sécuriser cette partie-là et laisser les câbles ensouillés.

Maintenant, les parties qui seront enlevées, c'est du cuivre principalement, donc là aussi, le recyclage est aisé. En ce qui concerne les éoliennes, je préfère laisser la parole à Philippe Kavafyan.

### **Philippe KAVAFYAN, Areva**

Nous allons fournir des éoliennes qui seront 100 % faites en France. Nous sommes soumis, comme tous les fournisseurs en Europe, aux mêmes contraintes qui intègrent dans la conception du produit et dans la certification, des exigences de recyclage en fin de vie. De la même façon que

nous transmettons ces contraintes à tous nos partenaires, qui seront les fournisseurs des composants, nous allons assembler des composants fabriqués par des partenaires qui auront les contraintes. Nous fabriquons nos nacelles et nos pales au Havre, et nous aurons les exigences européennes en termes de recyclage. Une fois, dans une soirée, on a eu une question sur les terres rares, je vous confirme que notre fournisseur de génératrices a l'obligation de recycler la fourniture de la partie de sa génératrice qui concerne les terres rares par exemple. Tout le monde a cette contrainte, et bien entendu, dans la conception du produit, on intègre dès le départ, et c'est vrai pour les composants électriques, pour les composants mécaniques, pour les composants composites. C'est une contrainte européenne qui se décline sur tous les partenaires de la chaîne de fournitures.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Autre question, plutôt sur les utilisateurs de la mer.

### **Sébastien DELAUNAY**

Je suis bénévole et responsable de l'antenne costarmoricaine de Surf Rider. Je suis à la fois fidèle au débat public et un petit peu têtu également. Je vais revenir sur les précédentes réunions, puisqu'à Matignon, j'avais déjà posé une question sur l'impact sur la houle. On m'avait répondu que l'éloignement des mâts et les fondations jackets permettraient d'atténuer cet impact. J'ai reposé en fait la même question à Erquy. Là, on m'avait répondu que ça allait être un prestataire indépendant, et non pas In Vivo qui serait chargé de l'étude d'impact indépendante. Il semblerait qu'aujourd'hui, In Vivo reprenne un petit peu l'affaire et on est plutôt contents d'avoir un nom de bureau d'études mis sur cette étude sur la houle.

Concernant les utilisateurs de la mer, il faut savoir que dans le contexte local et les conditions du Cap, un minimum d'impacts sur la houle pourrait avoir effectivement un maximum d'impacts sur le surf. C'est un petit peu notre préoccupation au niveau de notre NG Surf Rider. J'ai deux questions, si vous me le permettez, une première pour In Vivo. C'est savoir en toute transparence si l'étude a déjà démarré, et savoir également sur quelle période elle va porter. Peut-être une question également pour profiter de la table ronde. Je crois que c'est Monsieur Dardoize concernant les sports sous-marins. C'est de savoir s'il avait estimé ou pas, que potentiellement ce parc pouvait réduire à néant une activité sur le site ou du moins s'il avait un petit peu potentiellement impacté l'effet du parc sur les activités de ces associations. Je vous remercie.

### **Antoine DUBOUT**

Je ne sais pas si c'est vous qui répondez.

### **Stéphane DARDOIZE**

Je pense que c'est In Vivo qui va répondre. Je tiens à préciser que c'est bien qu'il y ait des gens qui soient fidèles, qui viennent à toutes les réunions. Vous pouvez ainsi comparer toutes les réponses qui sont données. Si je me souviens bien, il me semble que c'est moi qui avais donné la première réponse, de façon assez catégorique. Ensuite, on enrichit cela. Au niveau de l'étude d'impacts, c'est In Vivo qui coordonne, et il a un consortium de consultants pour l'étude d'impacts. En ce qui concerne Actimar, par contre, c'est un bureau d'études qui a été missionné par Ailes Marines mais qui, *in fine*, va alimenter In Vivo. Je vais laisser Christophe Houise compléter la réponse.

### **Christophe HUISE**

Je voudrais préciser à la personne qui disait que nous n'étions pas indépendants, que j'ai déjà répondu. Sur le fait d'être financé par Ailes Marines, oui, effectivement, nous sommes financés par Ailes Marines, suite à un appel d'offres, une consultation. Plusieurs bureaux d'études ont répondu, dont nous, et nous avons été retenus sur la qualité de nos réponses et de nos prestations.

Concernant effectivement la question de la houle, c'est Actimar qui a été retenu pour faire cette modélisation. C'est un bureau d'études qui est à Brest, spécialisé sur les modélisations hydro sédimentaires de l'ensemble de tout ce qui peut toucher au domaine marin, dont les projets d'énergie marine. Vous allez sur internet, Actimar, vous aurez leurs coordonnées et l'ensemble de leurs prestations d'études déjà réalisées. Sur les éléments concernant le modèle, un modèle se bâtit sur deux éléments à la fois sur des données existantes, suite à des données qui sont collectées directement sur le site par des systèmes de bouées de mesure. Ensuite, le modèle est également alimenté pour pouvoir garantir sa fiabilité et sa robustesse sur des séries beaucoup plus longues, des séries de données qui peuvent aller de 10 à 20 ans, voire un peu plus, tout dépend des données disponibles concernant entre autres la houle. Je précise qu'une bouée se trouve au niveau des Minquiers, et vous pouvez avoir les données de houle. Je pense que vous devez les connaître, c'est une bouée Candhys, si je ne me trompe pas, qui émet en ligne des données de houle du large. Ce sont des données également collectées par les services de l'Etat et libres. Des séries existent, des données existent, qui sont d'abord des données de site. Ces séries longues collectées redonnent de la robustesse au modèle.

### **Antoine DUBOUT**

Monsieur Dardoize.

### **Stéphane DARDOIZE**

Je vous remercie, je vais faire comme tout le monde, je vous remercie de votre question. Pour vous répondre concernant nos pratiques, par rapport aux différentes pratiques que j'ai citées, les seules qui peuvent être impactées par le projet sont la plongée subaquatique, donc la plongée bouteille, sachant que la plongée bouteille en France, et dans notre fédération en particulier, est extrêmement encadrée. C'est des zones et des profondeurs qui ne sont accessibles qu'à une partie minime des plongeurs. Deuxième aspect, des plongeurs peuvent aller sur ces sites, et en ce qui nous concerne, ce qu'on a remonté au niveau d'Ailes Marines, c'est le souhait que j'évoquais tout à l'heure de pouvoir être impliqué et participer à tout ce qui permet aujourd'hui de voir quelle est la faune et la flore, sachant que la flore, ses profondeurs, c'est essentiellement du sable. Il y a une vie sous-marine en l'occurrence, et c'est pouvoir regarder ce qu'il y a aujourd'hui, avoir un état des lieux de ce qu'il y a aujourd'hui, puis de mesurer après, de faire un retour d'expériences, puisque comme ça a été évoqué, c'est quelque chose de nouveau, au moins pour la France.

### **Antoine DUBOUT**

Merci, Monsieur Le Boucher, avez-vous une question ?

### **Pierre LE BOUCHER**

Ce n'est pas vraiment une question, mais j'ai besoin d'un petit temps de précision concernant les allégations qui ont été faites il y a quelques minutes par Monsieur Soulainne concernant le Comité départemental de voiles. Je suis directement concerné, donc j'ai juste à repréciser un certain nombre de choses. Je pensais que ce soir, c'était un débat public sur le projet éolien, et pas sur le Comité départemental de voile. Concernant le partenariat que nous avons signé, comme l'a dit Monsieur Rollin, c'est vrai que comme tous les comités départementaux, clubs sportifs qui ont une activité, un matériel, notre souci en tant qu'organisateur de la voile costarmoricaine, est de faciliter l'accès pour nos jeunes sportifs, pour tous les jeunes sportifs, y compris ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens, à une pratique compétitive locale. L'aide au matériel est un vrai soutien à ce projet-là, au bénéfice des enfants et des clubs. Concernant l'autre action qui a été mise en cause, c'est-à-dire les actions auprès des enfants des écoles, il existe en Côtes-d'Armor une commission qui s'appelle la commission Voile scolaire, Voile à l'école qui est une commission mixte entre les professionnels de la voile, du Comité départemental de voile et des centres nautiques, et de l'Education nationale à travers les inspecteurs de l'Education nationale, des conseillers pédagogiques de l'Education nationale. Dans le cadre des rencontres de voile scolaire

qui sont programmées chaque année, on a chaque année des propositions à caractère pédagogique à faire aux enseignants dans le cadre de ces rencontres sportives scolaires.

Dans ce cadre, cette année, par l'intermédiaire d'un petit kit proposé non pas directement aux enfants, pas directement aux écoles, mais aux inspections de l'Education nationale. On a proposé aux enseignants, s'ils le désirent et leur libre arbitre leur appartient, puisqu'ils sont les maîtres d'œuvre de leur projet pédagogique, de travailler sur un objet technologique qui consiste à dire : « Comment produit-on de l'énergie électrique à partir du vent ? ». Ce sont les actions réellement faites. Pour le reste, c'est des affabulations, à la limite de la diffamation dans le cahier d'acteurs qui a été cité. On est loin de ce qui peut être appelé du pédo lobbyisme. Je n'avais pas eu l'occasion de le dire, je le fais ce soir.

### **Antoine DUBOUT**

Je vais alterner. Y a-t-il une autre question dans la salle ? Je ne souhaite pas que cela se traduise en polémique.

### **Jean-Luc WILMAR**

Jean-Luc Wilmart, je suis toujours retraité, ex-professionnel de la mer. Je ne vais pas faire une fixation sur les harengs, c'était simplement une allusion à un type de pêche, Je voudrais éventuellement que Monsieur Coudray, ou un autre intervenant, nous éclaire sur les zones de pêche, sur les engins de pêche et sur l'impact, la ressource halieutique.

### **Antoine DUBOUT**

C'est bien notre sujet de ce soir. On va d'abord passer la parole à Monsieur Coudray.

### **Alain COUDRAY**

J'aimerais qu'on puisse passer la photo 4 du PowerPoint que j'ai présenté tout à l'heure. Quand j'entends un surfeur dire qu'il y a une incidence, je trouve cela bizarre. Je l'ai déjà dit à Plévenon, mais là, je vais amener les preuves de ce qu'il y avait en 2007. Quand vous dites Nass & Wind, vous avez déjà un train de retard, puisque c'était Poweo le premier à venir. Je l'ai déjà dit à Maignon, et je vais le répéter, parce que vous ne deviez pas être là, mais votre président l'était. Quand on a présenté tous ces projets, Maya, Poweo, Nass&Wind et compagnie, nous professionnels de la pêche, on était dans la presse quasiment toutes les semaines, presse locale, presse nationale, dans le Point, le Journal du dimanche, presque tout. Je trouve bizarre que des gens comme vous aujourd'hui disent que c'était connu. On a fait appel à tout le monde, toutes vos associations, aussi bien les pêcheurs plaisanciers et les CAP. Où étiez-vous quand on a eu besoin d'un coup de main ? Quand Poweo et Maya sont venus au-dessus des îles Saint-Quay, Poweo au Petit-Légon, où c'était le cœur de la pêche. Où étiez-vous ? Je vous pose la question. C'est à ce moment-là qu'on avait besoin de monde. Les seuls qui nous ont vraiment soutenus dès le départ, c'est la communauté de Penthièvre et la commune d'Erquy qui a même participé au financement d'une chargée de mission. Quand on dit qu'il y a eu un stand-by, je ne sais pas. Depuis 2007, le Comité local, le Comité départemental, et le Comité régional de Bretagne ont eu une chargée de mission pour travailler sur tous ces projets et les faire déplacer. Qui nous a aidés ? Qui a travaillé, à part le Comité régional des pêches, le Comité local de Paimpol à l'époque, le Comité local de Saint-Malo, et le Comité local de Saint-Brieuc. Qui était là en 2007 ?

### **Antoine DUBOUT**

Monsieur Coudray, merci. Monsieur Soulaïne, est-ce que vous voulez répondre ? Je voudrais ensuite arrêter la polémique.

### **Maël SOULAIN**

Mon idée n'était pas du tout de faire une polémique, mais d'exposer des faits tels que j'ai pu les constater. Je n'ai absolument pas l'idée de vouloir répandre du venin. Pour revenir sur la communication du Comité départemental de voile avec Ailes Marines, j'ai le document qui a été envoyé par mail aux directeurs d'écoles primaires. Je me suis étonné que les directeurs d'écoles primaires reçoivent un document les invitant à participer au projet éolien. C'est une question d'éthique, chacun a son éthique. Je me suis questionné là-dessus. Concernant l'école « Toutes voiles dehors », du 17 au 28 juin, sur votre page Facebook, il est indiqué que le 14 juin dernier, cet évènement a été aussi le lieu de la conclusion des dernières signatures de convention avec Ailes Marines. Dans ce cas-là, faites attention à ce que vous mettez sur Facebook.

Pour revenir à ce qu'a dit Monsieur Coudray, 2007 est la date de création de l'association. Excusez-moi de ne pas avoir lu le point à ce moment-là. Je ne pense pas avoir de leçons à recevoir sur les nettoyages de plages que nous effectuons tous les ans pour essayer de débarrasser le littoral des nombreux déchets, j'ai déjà invité mon école de voile locale, mais je n'ai jamais vu les pêcheurs professionnels, ni les gens de la voile venir nous aider à remonter les déchets. Je comprends tout à fait que le Comité des pêches ait été prévenu bien avant, puisqu'il a un rôle beaucoup plus notoire que notre minime rôle sur le territoire, mais ce n'est pas pour autant que je dois recevoir des leçons de morale. Ce n'est pas pour autant que je ne peux pas dénoncer certaines choses qui m'interrogent. On n'a pas été invités par cette soi-disant chargée de mission qui devait se charger de contacter tous les acteurs du territoire. Sans doute n'a-t-elle pas fait assez bien son travail, mais je ne voudrais pas lui jeter la pierre. En tout cas, j'ai un profond respect pour les professionnels de la pêche, et si je suis là, c'est juste pour exposer des inquiétudes et des interrogations. Si j'ai des réponses, tant mieux, nous pourrions avancer vers l'avant.

### **Antoine DUBOUT**

Autre question ?

### **Yann LEHER**

Je suis fabricant d'articles de sport, notamment de planches de surf, mais aussi éducateur sportif sur l'Ille-et-Vilaine, dans le surf notamment. Pour revenir sur les questions de modélisation des vagues, et on pourrait revenir sur le Cap Fréhel pour le spot, c'est bien connu par tous les gens qui pratiquent le surf qu'on ne peut pas modéliser des vagues avec deux houles, même taille, même période. On aura des résultats différents au bord, et tous les mathématiciens ne pourront pas modéliser cela, c'est impossible. Cela a été testé, et ça ne fonctionne pas pour le moment. On verra le résultat de l'étude. Il y a eu des tentatives de fabrication de rifs artificiels suite à des calculs mathématiques, qui ont échoué à chaque fois. Ensuite, le côté éphémère des conditions de surf, et je voulais aussi revenir sur l'impact sur l'Ille-et-Vilaine notamment, qui pour l'instant n'a quasiment pas été approché, que ce soit visuel ou l'impact aussi sur la houle et la vague.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Y a-t-il d'autres questions des surfs. On va les prendre toutes ensemble.

### **Christophe HOUÏSE**

Par rapport à la fiabilité des modèles, je vous invite à nous rapprocher. Donnez-moi vos références scientifiques, les modélisations auxquelles vous faites référence. Si c'est par rapport à des modèles similaires, il n'y a aucun problème, on contacte Actimar et on échange. Ça ne me pose aucun problème. Le débat public est là aussi pour enrichir nos connaissances, y compris scientifiques. Je n'ai aucune pertinence de venir ici comme étant le seul et grand expert des questions océanographiques. Actimar est un autre bureau d'études avec qui nous collaborons par ailleurs, donc cela ne me pose absolument aucun problème. Transmettez-moi vos éléments, vos informations et on échangera avec eux. Aucun problème.

**Antoine DUBOUT**

Merci. Autre question ?

**Un intervenant**

Sur les photomontages, dans l'étude d'impact, il y aura une notice paysagère qui sera extrêmement complète en termes de photo simulation. Il y aura des photos depuis le 35, depuis Jersey et également depuis l'ensemble de la baie. Il n'y a donc pas de problème sur ce point.

**Antoine DUBOUT**

Encore une question ? Monsieur Leclerc. Représentez-vous.

**François LECLERC**

Je suis ancien notaire à Pléneuf-Val-André. Je voulais poser une question à Monsieur Rolin. Il nous a dit que le site serait démantelé, on va donc enlever les éoliennes, mais les câbles et tout le reste vont rester au fond de la mer. Pourquoi ? Les câbles qui relient à la terre, ça ne sert à rien de les laisser. Quand on s'engage à démonter quelque chose, on démonte tout ou on ne démonte rien. La garantie financière de 250 000 euros par éolienne, qui doit être consignée à la Caisse des Dépôts est-elle suffisante pour couvrir les travaux de démantèlement du parc éolien ? Si on multiplie par 100 éoliennes, cela va-t-il permettre de tout démanteler jusqu'à la côte ? Cela ne sert à rien de laisser des câbles au fond de la mer, des transformateurs, des choses comme cela, qui polluent tout.

**Un intervenant**

J'espère qu'il n'y aura pas de transformateur au fond de la mer.

**François LECLERC**

Vous n'allez pas nous laisser vos transformateurs sur pilotis, ça va être démantelé. Il y a cela, puis faites-vous une étude d'archéologie préventive ? Il y a peut-être la ville d'Isse au fond de la mer...

**Antoine DUBOUT**

Monsieur Rollin.

**Emmanuel ROLLIN**

Deux questions intéressantes. Le démantèlement, en ce qui concerne le montant des garanties financières, vous avez raison, 250 000 euros. En fait, c'est un prix par mégawatt, 50 000 euros par mégawatt. Comme ce sont des éoliennes de 5 mégawatts, ça fait 250 000 euros par éolienne. C'est un montant qui a été fixé par les services de l'Etat, donc j'imagine que cela a été étudié. De toute façon, il y a énormément de matériaux recyclables, beaucoup d'acier, le mât des éoliennes, les fondations. Tout cela participera donc au bilan économique du recyclage et du démantèlement.

Comment se passe le démantèlement ? 5 ans avant la fin estimée de l'exploitation du parc, nous devons informer les autorités compétentes, donc la préfecture. Puis nous devons, deux ans avant au minimum, remettre une étude sur l'impact global du démantèlement. Si cette étude montre qu'il vaut mieux enlever les câbles que les laisser, on enlèvera les câbles, bien sûr, et là aussi, il y aura des possibilités de recyclage complémentaire avec le cuivre de ces câbles en particulier. Je rappelle que ce sont des câbles ensouillés. Dans un mur en plâtre, quand vous avez un câble, si vous tirez sur le câble, vous enlevez une partie du mur. Donc là, c'est pareil, faudra-t-il mieux les laisser dans le fond de la mer, les enlever ? On parle dans 30 ans, donc il y aura de nouvelles technologies. Aujourd'hui, c'est un peu dur de dire quelle sera la solution de moindre impact.

Ensuite, en ce qui concerne l'archéologie, nous avons fait une étude géophysique complète, avec des mesures qui ont été faites, avec un espacement de 75 mètres entre les différents passages. C'est donc exhaustif sur l'emplacement de tout le parc, et aucune épave n'a été détectée par les sonars. Si d'aventure, lors de la réalisation des travaux, puisqu'à la position de chaque éolienne, il y aura des sondages qui seront faits, on trouvait des vestiges, évidemment, les travaux seraient arrêtés pour explorer plus en avant et prendre les décisions qui s'imposent suivant la nature des vestiges trouvés. Aujourd'hui, avec l'étude géophysique, aucune épave n'a été trouvée.

### **Antoine DUBOUT**

Merci. Une dernière question, Madame.

### **Marie FLEURIER**

Marie Fleurier, SPPEF 35. Monsieur Rollin, Je suis vraiment TR7S attristé parce que cela démarre mal pour le recyclage. Vous baissez les bras avant de construire en ce qui concerne les câbles. J'aurais aimé entendre tout à l'heure, puisque c'est une question récurrente, que vous alliez étudier la manière dont vous alliez construire ce câble, l'enfouir, peut-être faire des gaines, prévoir des endroits où il sera plus facile de retirer le câble. Effectivement, le noyer dans le béton, c'est facile, c'est beaucoup plus facile. Après, vous faites le coup du mur qui part avec le câble. Non, je crois qu'il y a d'autres méthodes que vous vous devez d'étudier, qui seront plus respectueuses du site. Ce n'est pas une fatalité de le dire aujourd'hui : « C'est fatal, très probablement, on devra... ». Regardez dès aujourd'hui ce qui existe pour mieux faire.

### **Antoine DUBOUT**

Merci Madame. Monsieur Rollin.

### **Emmanuel ROLLIN**

Je vous remercie pour votre question qui démontre que la communication est un art extrêmement difficile, parce qu'on sait ce qu'on veut exprimer, mais on ne sait jamais ce que les gens comprennent. Ça me permet donc de préciser un peu. L'ensouillage du câble, comment a-t-il lieu ? Je crois qu'on a une photo de l'engin qui est utilisé. L'ensouillage des câbles est fait par un engin qui est soit une charrue, soit une trancheuse. Cela dépend en fait de la nature des fonds, qui ouvrent la tranchée, qui est une tranchée de 60 centimètres de large. Voilà l'engin. C'est Technip qui réalisera ces travaux. La tranchée mesure 60 centimètres de large, et l'ensouillage se fait suivant si on est au sud ou au nord de la zone, à 1,50 mètre ou à 80 centimètres de profondeur. La tranchée est ouverte. Cet engin tire le câble, ensouille le câble, et en utilisant les mêmes matériaux, recouvre le câble. Il n'y a donc aucune incorporation de béton pour l'ensouillage des câbles. Vous parlez de retirer les câbles, pourquoi pas, on est complètement ouvert. Vous dites qu'on baisse les bras, on ne baisse pas les bras, on laisse les choses ouvertes. Dans 30 ans, je ne sais pas quelles seront les technologies. Aujourd'hui, suite à études, avec les technologies existantes, on pourrait imaginer que retirer les câbles pourrait avoir un impact sur l'environnement supérieur à laisser les câbles. Par contre, si on laissait les câbles, ils seraient sectionnés, peut-être même en profondeur d'ailleurs. Et comme ils sont ensouillés, il n'y aurait aucun impact sur les activités, puisque c'est le but de l'ensouillage. Nous ne baissons donc pas les bras. Le démantèlement le plus complet remis à l'état initial du site est l'objectif, et des études seront réalisées dans 30 ans, avec les moyens existants à l'époque, pour voir quelle est la solution de moindre impact.

### **Antoine DUBOUT**

Cela fait trois heures que nous sommes en réunion. Je vous propose donc de clore notre réunion, en vous rappelant plusieurs choses. Tout d'abord, plusieurs l'ont déjà évoqué, le 17 juillet, il y aura une réunion spécifique à Saint-Brieuc sur le paysage, avec la présentation des contres expertises qui a été demandée par la Commission Nationale de Débat Public. Une deuxième chose que je

rappelle, et j'espère que vous serez nombreux le 17 juillet. On essaiera d'avoir une communication spécifique, y compris lors des feux d'artifice du 14 juillet, où on fera distribuer des prospectus. Deuxième chose, j'ai déjà évoqué ce point, il faut un certain temps pour publier les cahiers d'acteurs. Nous sommes amenés à arrêter la publication des cahiers d'acteurs à partir du 5 juillet. Pour ceux qui ont encore des cahiers d'acteurs à proposer, la date du 5 juillet sera la date de clôture, parce qu'il faut à peu près trois semaines pour pouvoir les publier. Enfin, notre prochaine réunion aura lieu le 11 juillet à Langueux sur l'exploitation et la maintenance. J'espère que vous serez nombreux.

Pour ce soir, j'ai retenu quand même un certain nombre de choses qui ont été évoquées, qui s'adressaient d'ailleurs à la fois à Lancieux, mais aussi aux surfeurs. C'est un engagement d'Ailes Marines de reprendre le plus vite possible la concertation. C'est vrai que dans la phase actuelle, phase du débat public, nous leur avons demandé, c'est obligatoire, de suspendre toute concertation. Sauf, je l'ai dit, une fois au lycée de Guingamp, où nous avons accepté, avec la présence d'un membre de la Commission du débat public, que la réunion soit maintenue.

Pour le reste, j'ai noté cet engagement que vous avez pris, important, de reprendre la concertation, de lever les doutes, de lever les inquiétudes, en particulier sur la houle, de reprendre les études, en tous les cas de les compléter, compte tenu des inquiétudes qui sont apparues aujourd'hui, nombreuses dans la salle. J'ai noté aussi qu'à Lancieux, cette demande était celle aussi de pouvoir avoir une visualisation à partir de Lancieux, du champ d'éoliennes, le 17 juillet. On ne peut pas le faire de toutes les maisons de la côte, on essaiera de le faire d'un nombre de sites raisonnables, qui sont d'ailleurs ceux qui ont été proposés par le maître d'ouvrage de façon à pouvoir avoir une contre-expertise qui est le propre même du sujet. Je vous souhaite à tous une bonne soirée, et vous remercie de la qualité des débats, même si ici ou là, il y a eu quelques tensions, je pense que les débats ont été de qualité. Merci de vos questions. Au 11 juillet à Langueux. Merci.